



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

Compétitivité de la filière volailles de chair française

établi par

Pierre FOUILLADE

Contrôleur général des offices agricoles

Muriel GUILLET

Inspectrice générale
de la santé publique vétérinaire

Jean-Noël MÉNARD

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Octobre 2010

CGAAER n°10032

Sommaire

Résumé.....	4
1. Une filière française en perte de vitesse.....	6
1.1. Une production française stagnante dans un marché mondial en développement	6
1.2. Une hausse constante de la consommation.....	7
1.2.1. Une consommation européenne soutenue.....	7
1.2.2. Une consommation française dynamique, tirée par le poulet.....	8
1.3. Commerce extérieur : érosion du solde commercial européen et français.....	9
1.3.1. Le poulet français résiste au Proche et Moyen-Orient mais est attaqué sur tous ses marchés.....	10
1.3.2. La dinde : le déclin de la suprématie française.....	11
1.3.3. Les viandes salées ou en saumure, séchées ou fumées.....	12
2 Un écart de compétitivité à réduire.....	12
2.1. dans les activités d'élevage.....	12
2.1.1. Des écarts de compétitivité importants avec le Brésil et significatifs avec nos partenaires européens.....	12
2.1.2. Des facteurs de compétitivité liés aux contraintes réglementaires et fiscales.....	15
2.1.3. Des facteurs propres à la gestion des élevages.....	16
2.2. dans les activités d'abattage	16
2.3. La filière française face à ses principaux compétiteurs.....	18
3. L'impact des négociations internationales et européennes sur la compétitivité de la filière volaille française.....	19
3.1. la concurrence à l'exportation.....	20
3.2. L'accès au marché.....	20
4. Pour une nouvelle dynamique de la filière avicole française.....	21
4.1.Des opportunités à saisir et des atouts à valoriser.....	21
4.2. Des stratégies d'adaptation.....	22
4.2.1. actions générales.....	23
4.2.2. actions spécifiques à la filière poulet.....	25
4.2.3. actions spécifiques à la dinde.....	27
Conclusion.....	28

Annexes.....	30
Annexe 1 : Lettre de mission.....	31
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	33
Annexe 3 : Liste des textes de référence.....	35
Annexe 4: diagnostic détaillé.....	36
Une situation fragilisée par 10 ans de difficultés à surmonter.....	36
1 Une production française stagnante dans un marché mondial en développement	36
2 Une hausse constante de la consommation.....	38
2.1 Une consommation européenne qui se porte bien.....	39
2.2 Une consommation française dynamique, tirée par le poulet.....	40
3 Commerce extérieur : érosion du solde commercial européen et français.....	42
3.1 Le poulet français résiste au Proche et Moyen-Orient mais est attaqué sur tous ses marchés.....	44
3.2 La dinde : le déclin de la suprématie française.....	47
3.3 Les viandes salées ou en saumure, séchées ou fumées.....	49
3.4 Les échanges intracommunautaires de volailles : 3,5 millions tec.....	49

Résumé

Mots clés : volaille, poulet, dinde, compétitivité, aviculture, découpe, produits élaborés

Avec une part de marché de plus de 35 %, la viande de volaille est la deuxième viande consommée au monde après le porc. Son marché est en développement partout : en Chine (+30% de 2002 à 2009) mais aussi en Europe (+12%) et en France (+5%). Face à ces opportunités de marché, la production française de volaille de chair, qui reste la première en Europe, est en récession, reculant de 20% entre 2001 et 2009. Dans le même temps, ses deux principaux concurrents, l'Allemagne et le Brésil, ont augmenté leur production respectivement de 38% et 53%. En conséquence, la part de la production française dans l'approvisionnement national est passée, au cours des dix dernières années de 78% à 64% en poulet et de 96% à 85% en dinde. Quant aux exportations françaises de viandes de volailles, elles ont chuté de 34%.

Ces résultats montrent très clairement que la filière française de volailles de chair est en difficultés. Cette situation est la conséquence d'une érosion de notre compétitivité. Par rapport à ses deux principaux concurrents, les écarts de compétitivité de la filière française sont très significatifs. Avec le Brésil, les différences de coût sortie abattage d'un poulet sont de 630 €/tec, soit un coût inférieur de 36%. Avec l'Allemagne, des écarts de 123 € par tonne de poids vif pour le poulet et de 160 € par tonne de poids vif pour la dinde, soit respectivement 14,5% et 16% du prix sont imputables à des distorsions de concurrence liées au coût du travail et au régime de TVA.

Depuis les accords de Marrakech, les menaces que le nouvel environnement international fait peser sur la filière avicole française ont été maintes fois soulignées par les experts. Cependant, l'émergence récente et spectaculaire d'une filière allemande qui se développe en dépit de la concurrence des pays émergents, notamment brésilienne, incite à penser qu'il existe des alternatives à l'attentisme résigné.

La filière volaille de chair française doit, et peut, retrouver sa compétitivité. Pour cela des actions de reconquête doivent être engagées avec détermination, de manière à retrouver une nouvelle dynamique face à ses principaux concurrents sur les marchés des produits standards.

D'abord il faut inventer l'exploitation avicole de demain avec l'objectif de rivaliser en terme de compétitivité économique avec le Brésil. Pour cela il est nécessaire de réduire les coûts en optimisant le « panier » d'activités et la taille de l'exploitation et aussi en concevant un nouveau bâtiment, plus économique et plus performant techniquement. Il faut aussi générer de nouvelles recettes notamment par la production d'énergies renouvelables. Un

groupe d'experts est à désigner pour élaborer concrètement ce modèle de l'exploitation avicole du futur.

Ensuite, il convient de négocier avec l'Union Européenne la suppression des distorsions de concurrence liées à la TVA et au coût du travail, qui pèsent lourdement sur la compétitivité par rapport à l'Allemagne.

De plus, la défense des restitutions sur le poulet doit être une priorité dans les négociations européennes et internationales.

L'intégration du progrès technique en automatisant les processus de fabrication de transformation et de conditionnement, avec une standardisation à tous les stades est nécessaire et suppose une véritable démarche interprofessionnelle associant transformation et distribution.

Les rapprochements d'entreprises doivent être examinés en gardant à l'esprit que la mondialisation marque déjà fortement le secteur de la viande de volaille, et que le seul marché national n'est plus pertinent comme espace dans lequel doit-être régulée la concurrence.

Enfin, la consolidation de la filière dinde nécessite une clarification de la réglementation concernant les viandes séparées mécaniquement (VSM). Les viandes désossées mécaniquement (pilons et ailes notamment) avec une technique qui permet de conserver la structure des fibres doivent être classées « viandes » et non VSM.

1. Une filière française en perte de vitesse

Le diagnostic qui suit s'appuie sur l'examen par la mission d'une masse importante de données disponibles. C'est pourquoi l'étude réalisée sur la filière française, ses relations et son positionnement sur les marchés, ainsi que leur interprétation font l'objet d'un document détaillé qui a été placé en annexe n° 4.

La filière de volaille de chair est un fleuron de l'élevage français, tant par son poids économique intérieur que par son rayonnement international. Elle se caractérise par une forte segmentation et offre une large gamme de produits de découpe et de produits élaborés : poulet, dinde, caille, canard, pintade, pigeon. Cette variété de l'offre est une spécificité en Europe. Si elle répond d'abord à une demande intérieure, elle assure à la France le 5ème rang des pays exportateurs. Dans un marché en forte croissance, la compétition internationale s'est accrue ces dix dernières années. D'une part, le Brésil s'est imposé comme le fournisseur le moins cher du marché ; il a profité de l'ouverture du marché européen en application des accords commerciaux internationaux conclus depuis les années 90. D'autre part, des pays traditionnellement importateurs ont développé leur propre production. Face à ces mutations, la filière française a perdu du terrain en Europe comme sur son marché intérieur.

Le recul touche l'ensemble de la filière volaille de chair. Le poulet et la dinde représentent à eux seuls 75% des volumes produits en France et plus de 90% de son commerce extérieur de viande de volaille. C'est pourquoi, la mission s'est plus particulièrement focalisée sur ces deux productions.

NB : Les données sont exprimées en poids produit (tonnes) ; lorsqu'elles sont exprimées en tonnes équivalent carcasse, cela est précisé (tec)

1.1. Une production française stagnante dans un marché mondial en développement

La viande de volaille accroît régulièrement sa part du marché mondial des viandes et représente le tiers de la production mondiale de viande. La volaille, avec 91,7 millions de tonnes produites en 2009, est la 2ème viande produite dans le monde, après la viande de porc (103 millions de tonnes), largement devant la viande bovine (66 millions de tonnes). La croissance annuelle de la production est de 3,8% en moyenne ces dernières années. Les principaux producteurs sont les USA (21%), la Chine (17%), l'Union Européenne (16%) puis le Brésil (12%). Si l'UE à 27 a conservé une production globale plus ou moins stable depuis 10 ans, les USA et la Chine ont accru la leur de 3 millions de tonnes et le Brésil de 6 millions de tonnes. Quant à la production russe, elle est passée dans le même temps de 750 000 tonnes à 2,5 millions de tonnes.

Dans l'Union Européenne, de 2001 à 2009 la production de volailles est restée stable globalement, mais avec des évolutions très contrastées selon les Pays.

La France est le 5ème producteur mondial et le premier européen avec 1,8 millions de tec en 2009. Sa production a chuté de 20% entre 2001 et 2010 entraînant une réduction de sa part dans la production européenne (11,5 millions de tec) de 20% à 15,5%. Dans le même temps, l'Allemagne a augmenté sa production de 38% et la Pologne de 86%.

La production européenne de poulet s'est accrue de 13% mais la production de dinde a chuté de 24%. Si en matière de poulet la France reste pratiquement stable (-2%), sa production de dinde a régressé fortement (-40%). Dans le même temps, l'Allemagne augmentait sa production de poulet de 58% et de dinde de 5%.

L'élevage avicole français est pratiqué dans environ 20 000 exploitations agricoles dont plus des deux tiers ne sont pas spécialisées¹. Elles comportent alors un atelier de petite taille (moins de 2000 m²), où l'aviculture côtoie d'autres productions animales. Sur la base des chiffres de l'enquête SCEES sur l'aviculture de 2004, seules 38 % des exploitations avicoles des quatre principales régions concernées tirent au moins 75 % de leur revenu de cette activité. Ces exploitations spécialisées concentrent par ailleurs la moitié des surfaces de bâtiment. Toutefois, l'enquête avicole des Chambres d'agriculture 2009 relève une tendance à l'agrandissement : les élevages de plus de 3000 m², qui ne représentaient que 7,7 % de l'échantillon en 2000 en constituent aujourd'hui 12,4% et concentrent 29,4 % des surfaces de bâtiment.

L'enquête SCEES 2004 relève également une population vieillissante des chefs d'exploitation. La tendance au vieillissement des éleveurs se confirme d'une année sur l'autre par les résultats des enquêtes des Chambres d'Agriculture. Le vieillissement du parc de bâtiments constitue un autre élément majeur. Il y a peu de renouvellement, et les bâtiments de plus de 30 ans d'âge sont 5 fois plus nombreux que les bâtiments de moins de 5 ans. Or le renouvellement des bâtiments est non seulement nécessaire pour maintenir la performance technique et économique, mais c'est aussi un moyen privilégié d'introduire des innovations. En pratique, les investissements réalisés sur les bâtiments au cours des dernières années sont beaucoup plus fréquemment des rénovations de bâtiments anciens que des constructions neuves. L'investissement tend à se limiter à un maintien du parc et des structures de production existantes plus qu'à une véritable modernisation de l'appareil de production.

1.2. *Une hausse constante de la consommation*

Avec une part de 35,2%², la viande de volaille est la 2ème viande consommée au monde, après le porc (38,3%). Elle bénéficie d'une grande accessibilité en terme économique et d'absence d'interdit religieux. Par ailleurs, elle dispose auprès des consommateurs occidentaux d'une bonne image diététique et sanitaire. Elle tend à se substituer aux autres viandes.

1.2.1. *Une consommation européenne soutenue*

1 Chiffres 2007

2 Chiffres FAM 2009

Dans un contexte de réduction tendancielle de consommation de viande, celle de volaille est soutenue grâce à des produits diversifiés, souvent bon marché et bénéficiant de nombreuses promotions liées à la pression de la concurrence. Elle représente 11,7 millions de tec³, soit 28% de la consommation des produits carnés. Chaque Européen en consomme en moyenne 22,8 kg/an. Le poulet domine largement. La dinde, banalisée et plus chère, résiste difficilement face à lui. La consommation globale de volaille varie du simple au double suivant les pays. La consommation française est un peu supérieure à la moyenne (24,2 kg/hab) et celle de l'Allemagne y est très inférieure (17,5 kg/hab). Cependant, l'effet démographique fait qu'en quantité totale consommée, les 3 premiers pays consommateurs sont le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne avec plus de 1,4 million de tec chacun en 2009.

Le consommateur européen est sensible à l'origine nationale, au bien-être des animaux, à l'environnement, surtout lorsqu'il s'agit de produits entiers ou découpés frais. Cette préoccupation décroît à mesure que le produit est transformé. Les logos ou autres labels, nationaux ou propres aux distributeurs, se développent pour rassurer le consommateur sur les conditions d'élevage, la sécurité sanitaire, l'impact écologique. Cependant, le consommateur est très majoritairement le plus attentif au prix. La place du hard-discount est très importante dans la distribution de la viande de volaille. Les grandes enseignes, implantées dans plusieurs pays, font des appels d'offre sur de très grands volumes. Des cahiers des charges spécifiques favorisent les entreprises « compatriotes » bien adaptées aux exigences locales particulières alors que les entreprises françaises ne peuvent ou ne veulent y répondre.

La question de l'origine de la viande de volaille est une préoccupation forte et récurrente dans l'UE. Elle a été reprise par le parlement européen en 2009 dans ses amendements lors de la modification du règlement « OCM unique ». Si cette option n'a pas été retenue, il est clair qu'il existe une volonté des Etats d'indiquer l'origine de la viande afin que le consommateur puisse choisir en toute connaissance de cause.

1.2.2. Une consommation française dynamique, tirée par le poulet

Avec 1,58 millions de tonnes consommés en France en 2009, la part de la volaille (29,4%) est proche de celle du bœuf (30,2%). Elle tend à augmenter au sein d'une consommation de viande totale de 88 kg/habitant/an, elle-même orientée à la baisse.

Les circuits de distribution fournissent aux ménages les ¾ des volumes de viande de volaille consommés, soit plus de 1,1 million de tonnes. 80% sont achetés en grande distribution, dont 13% avec le hard-discount. Pour le poulet PAC, c'est 96%.

Le comportement des ménages a aussi évolué vers une réduction du temps consacré à la cuisine et demande de plus en plus de produits faciles et rapides à cuisiner. Le blanc de poulet est à cet égard un produit « pas cher » et « pratique », au même rang que le steak haché ou le jambon. Parmi les produits élaborés, le « tout-prêt » est désormais utilisé peu ou prou par la majorité des ménages. Ainsi, le CREDOC envisage-t-il une augmentation du marché des conserves et des plats préparés de 1,2% par an en euros constants, d'ici 2020.

La grande distribution communique volontiers dans ses publicités et dans les rayons, sur l'origine des produits alimentaires frais (origine France ou fabriqué en France). L'origine française est en effet le 3ème critère de choix (71%) d'achat d'un produit, après la sécurité

³ Chiffres FAM 2009

alimentaire et le prix (environ 80%). Ceci est plutôt un atout pour la volaille française vendue entière ou en découpe. A l'inverse, la croissance des ventes de produits élaborés ne joue pas en sa faveur, tant qu'un étiquetage ne précisera pas l'origine des viandes utilisées dans les fabrications. La viande de volaille française pourrait tirer un réel bénéfice d'une obligation d'indication du pays d'origine prévu par la LMAP, dans ce circuit de distribution. Elle appuierait sans nul doute la production nationale de produits transformés.

Avec 6,7 milliards de repas annuels⁴, la restauration hors domicile (RHD) constitue un marché important pour les entreprises agro-alimentaires. 70% des repas sont assurés par la restauration commerciale et 30% par la restauration collective. Il est estimé⁵ qu'au moins le 1/3 des approvisionnements RHD est sous forme surgelée, propice à la concurrence des importations.

En restauration collective, l'introduction d'un critère « développement durable » dans les appels d'offre pourrait être un facteur favorisant les circuits courts et donc la filière nationale.

Concernant la restauration structurée, sous forme de chaînes ou de service sous contrat, son activité progresse régulièrement (40,3% soit + 6,5% sur les 8 dernières années) aux dépens de la restauration indépendante (ou autogérée). Leurs marchés de viande sont négociés au minimum à l'échelle nationale. Cependant la diversification des approvisionnements (de France, d'autres pays de l'UE ou de pays tiers) leur est nécessaire pour assurer la souplesse et la réactivité face aux fluctuations de tous ordres. Face à la grande distribution et aux groupes de restauration hors domicile, l'offre française doit être structurée pour pouvoir résister aux pénétrations fortes de ces marchés par les grands groupes étrangers. Ceux-ci ont une capacité à répondre aux appels d'offre importants sur des produits très standardisés. Jusqu'à présent, il y a toujours un refus d'alliance entre les entreprises françaises. En 2009, on peut estimer que les importations correspondent à 24% de la volaille consommée (18% en 2005). Pour le poulet, ce taux est de 33% (26% en 2005) et pour la dinde 13% (8% en 2005)⁶. **L'un des enjeux majeurs de la filière avicole française est de reconquérir l'approvisionnement du marché national, particulièrement sur le marché du frais sur lequel elle a de sérieux atouts. Les perspectives de consommation de la viande de volaille pour les années à venir sont porteuses, quels que soient les scénarios envisagés, en raison de sa compétitivité par rapport aux autres viandes. La croissance de la demande nationale doit cesser d'être confisquée par les importations.**

Les forces de la filière de volaille française sont la diversité, la segmentation et la qualité de son offre. Ses positions sur le marché intérieur ne peuvent qu'être renforcées par la précision de son origine sur les produits alimentaires. Il convient donc que les dispositions de la LMAP puissent s'appliquer rapidement à la viande et aux préparations à base de viandes de volaille. **A l'échelle européenne, l'État français doit soutenir l'indication du pays d'origine qui, de fait, existe chez nos principaux clients et concurrents, et qui sécuriserait également la position française.**

4 Étude CREDOC- analyse sectorielle du secteur de la restauration hors foyer en 2007

5 OFFIVAL, les produits carnés en restauration hors foyer-2004

6 Source Agreste- statistiques sur l'aviculture 2008

1.3. Commerce extérieur : érosion du solde commercial européen et français

Stimulés par la demande internationale qui ne cesse d'augmenter, les échanges mondiaux de viande de volaille atteignent 13 millions de tonnes (17 Md €), soit plus que la production totale européenne. En 2009⁷, le Brésil se trouve au coude à coude avec les USA. Ils ont exporté respectivement 3 606 000 tonnes et 3 837 000 tonnes. L'UE, 3ème exportateur mondial, assure 900 000 tonnes. La France y participe à hauteur du tiers. L'essentiel de ces échanges est constitué de viande et de préparations de poulet. L'Union européenne est la troisième destination en volume (1 114 Mtec)⁸, après la Chine et la Russie. Elle est la deuxième en valeur avec plus de 2 milliards de dollars⁹, juste après le Japon. Sa solvabilité en fait une destination très attractive et accroît la pression de l'offre mondiale sur les pièces désossées (filets) pour satisfaire sa demande intérieure.

Dans les échanges de viandes et de préparations de volaille, les USA et le Brésil dominent le marché mondial. La volaille américaine alimente majoritairement la Russie et se trouve en forte compétition avec la volaille brésilienne en Asie. Le Brésil s'impose au Moyen-Orient, en Afrique et de plus en plus en UE.

Le solde des échanges de l'UE avec les pays tiers est déficitaire depuis dix ans. Les exportations européennes s'établissent autour d'un million de tec. Les importations, après un triplement de leur volume sur la dernière décennie, s'infléchissent en 2009 à 1,15 million de tec. Les 3/4 proviennent du Brésil. L'implantation des deux plus importants groupes brésiliens, Brasil Foods (via Perdigao) et Marfrig, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en France, ont contribué à renforcer le poids de ce pays dans l'UE. Les produits importés sont avant tout des morceaux désossés, filets de poulets, dont l'UE est déficitaire eu égard à sa consommation. Au sein même de l'UE, les échanges sont un enjeu de taille : ils atteignent aujourd'hui 3,5 millions de tec, soit près du tiers de la production européenne. L'acquisition d'outils ou le développement de groupes comme LDC en Pologne et en Espagne, Doux en Allemagne ou Vion au Royaume-Uni, en plus des groupes précédents, favorise ces échanges.

L'excédent commercial de la France en viande de volaille s'est établi à 193 000 tec en 2009 et à 261 M€¹⁰. Il est régulièrement en diminution sous l'effet conjugué de l'augmentation des importations (7,4% en 2009) et de la perte de marché à l'exportation, principalement à destination des pays de l'UE (-1,3% en 2009). En 10 ans, cet excédent a chuté de 70% en volume et 73% en valeur.

La dinde participe aux excédents financiers à hauteur de 44% alors que le poulet, s'il est encore excédentaire en volume, est déficitaire en valeur. C'est pourquoi la mission a choisi de distinguer la filière poulet de celle de la dinde dont certaines problématiques sont différentes.

7 Source Ubifrance d'après Douanes des pays exportateurs, GTA/AGROSTAT

8 Source FranceAgriMer 2008

9 Source Ubifrance – GTA - 2008

10 source FranceAgriMer

1.3.1. *Le poulet français résiste au Proche et Moyen-Orient mais est attaqué sur tous ses marchés*

Les exportations françaises à destination des pays tiers pèsent 279 700 tec¹¹. Elles représentent 70% des volumes de viandes de poulet (tonnage produits) exportés mais seulement 50% de leur valeur (hors abats). La France est le seul pays européen à disposer d'une véritable filière spécialisée dans le grand export de poulets entiers. Elle est soutenue par les restitutions¹² sur ses principales destinations que sont le Proche et Moyen Orient ainsi que la Russie. Ces pays représentent 2/3 des exportations vers les pays tiers et 98 % des restitutions versées à la France.

Avec 124 000 tec¹³, les exportations françaises vers l'UE sont en repli constant depuis le début des années 2000. Elles subissent le développement de la production des pays traditionnellement destinataires (Allemagne, Belgique) et la concurrence de plus en plus importante des produits en provenance des pays tiers. Le marché européen ne représente désormais que 30% des volumes (en tonnage produits). Il pèse cependant 50% de la valeur totale des exportations de viandes de poulet.

Les importations françaises de poulet correspondent à 341 500 tec, soit 83% des importations de volaille. Elles se concentrent sur les filets, les cuisses et les préparations à base de viande. Contrairement aux autres États membres, la France importe peu directement des pays tiers : moins de 8 % de ses volumes. Près de 80% des demandes sont satisfaites par la Belgique à hauteur de 34%, les Pays-Bas à 24%, le Royaume-Uni à 11% et l'Allemagne à 9%. Cependant ces pays, et particulièrement les Pays-Bas et la Belgique, sont de gros importateurs de viandes de volailles issues du Brésil. Ceci relativise évidemment le poids réel des viandes importées des pays tiers.

A noter que pour 3 650 tonnes, la France utilise le régime de perfectionnement actif, qui permet d'importer sans droit de douane de la viande de volaille, et d'exporter sur pays tiers un produit transformé à partir de ce produit importé ou d'un produit d'origine communautaire équivalent.

Au final en 2009, le **solde commercial français du poulet reste excédentaire en volume (62 200 tonnes) mais son solde financier est devenu négatif** avec un déficit de valeur de 16 M€¹⁴. 70% des exportations françaises sont à destination des pays tiers. Les importations proviennent à 78% de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

11 Source FAM d'après douanes françaises 2009

12 Le règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil du 22/10/07 « OCM unique » est la base légale. La commission fixe périodiquement la liste des produits ouvrant droit à restitution ainsi que le taux des restitutions. Le règlement (UE) n°525/2010 de la commission du 17/06/10 fixant les restitution à l'exportation dans le secteur de la viande de volaille, précise les montants actuellement en cours pour les destinations concernées. Pour les poulets congelés, les destinations répertoriées sont les pays de la communauté des États indépendants (CEI) dont la Russie, ainsi que les pays suivants : Angola, Arabie saoudite, Koweït, Bahreïn, Qatar, Oman, Émirats arabes unis, Jordanie, Yémen, Liban, Irak, Iran.

13 Souce FAM d'après douanes françaises 2009

14 Chiffres FranceAgriMer 2009

1.3.2. *La dinde : le déclin de la suprématie française*

L'UE a exporté 103 000 tonnes¹⁵ de dinde, en 2009, soit 11% de ses exportations de volaille. La part de la France est de 31%, les Pays-Bas 21%, l'Allemagne 18% , l'Espagne et la Pologne autour de 6% chacune. Ce sont à 90% des découpes congelées dont le volume décroît chaque année. L'Afrique sub-Saharienne est la première destination (40%) drainant la plus grande partie des ailes , dos et coues de dinde. La Russie est la seconde destination, axée sur les filets mais avec de grande variation des volumes importés (29 à 37%). Sur le petit créneau de la dinde entière (2%), la France en assure 56%, mais elle recule de près de 50% sur les morceaux désossés. L'Allemagne domine sur les morceaux frais.

Les exportations françaises se font à 74% au sein de l'UE, soit 90 000 tonnes. Elles sont fortement concurrencées par les produits venus d'Allemagne ou de Pologne qui précèdent désormais la France sur le marché européen. L'augmentation de 9% des volumes exportés en 2009 correspond à une diminution de 22% en valeur. La légère amélioration constatée en 2009 sur les morceaux frais est due à un développement des expéditions de morceaux non désossés à destination de l'Allemagne (2 300 tonnes). Cette tendance se confirme en 2010. La mission y voit éventuellement un lien avec les difficultés d'utilisation des viandes séparées mécaniquement par la filière française. Ce même phénomène est constaté avec une partie des découpes de poulet britanniques et néerlandaises que l'Allemagne semble décidément bien valoriser.

Sur les 42 000 tonnes importées en France, les 3/4 proviennent de l'UE. L'Allemagne fournit à la France 26% du tonnage total. Ce sont des pièces désossées (fraîches ou congelées) et des préparation de viande. Comme pour le poulet, la mission s'interroge sur la nature de cuisses fraîches néerlandaises dont la valeur est inférieure de 20% à celle des autres pays européens.

Le solde commercial français de la dinde est positif avec un volume supérieur au poulet (90 600 tec). Son excédent financier contribue à plus de 44% à l'excédent de l'ensemble des viandes de volaille¹⁶.

1.3.3. *Les viandes salées ou en saumure, séchées ou fumées*

Le code douanier des viandes salées ou saumurées ne distingue pas les espèces, mais, à dire d'expert, il s'agit majoritairement de poulet. L'UE importe plus de 300 000 tec¹⁷ de viandes de volaille salées ou en saumure, soit plus du 1/4 des volumes importés. Les Pays-Bas réalisent à eux seuls la moitié des importations. Les principaux utilisateurs sont l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Les importations françaises (5 300 tec – 9,7 M€) viennent pour moitié d'Amérique du sud en progression au détriment de ses fournisseurs européens, les Pays-Bas et le Portugal. Les volumes exportés par la France, (3 500 tec - 8,5 M€) progressent de 30% en 2009 (même tendance en 2010) grâce au développement d'un marché vers l'Afrique du Sud. L'Allemagne est le premier destinataire européen.

15 hors préparations et viandes saumurées

16 Source Ubifrance d'après douanes françaises

17 Source FranceAgriMer d'après douanes 2009

2 Un écart de compétitivité à réduire

2.1. dans les activités d'élevage

2.1.1. Des écarts de compétitivité importants avec le Brésil et significatifs avec nos partenaires européens.

Les facteurs de production mobilisés pour la production de volailles de chair permettent de décomposer le coût de production au niveau des élevages selon les postes de dépenses suivants : poussin, aliment, énergie, bâtiment, main d'œuvre et autres coûts dont la gestion des déjections. L'aliment est, avec le poussin, la matière première principale, l'élevage de volaille pouvant être qualifié d'activité de transformation alimentaire. Les résultats économiques vont dépendre à la fois du coût de la matière première et de la performance de cette transformation.

Les chiffres qui suivent sont extraits d'une étude réalisée par P. Van Horne¹⁸ avec des données collectées et interprétées selon les mêmes méthodes pour tous les pays étudiés. Elles sont relatives à l'année 2007, et concernent les principaux pays producteurs de poulet de chair de l'Union européenne et du monde. Il apparaît sur le graphique ci-après que l'élevage des pays européens supporte des coûts nettement supérieurs à ceux des États Unis et du Brésil. Selon cette étude, la viande de poulet européen coûte environ 50 % plus cher à produire que celle du poulet brésilien, avec des écarts particulièrement significatifs sur l'aliment et sur la main d'œuvre.

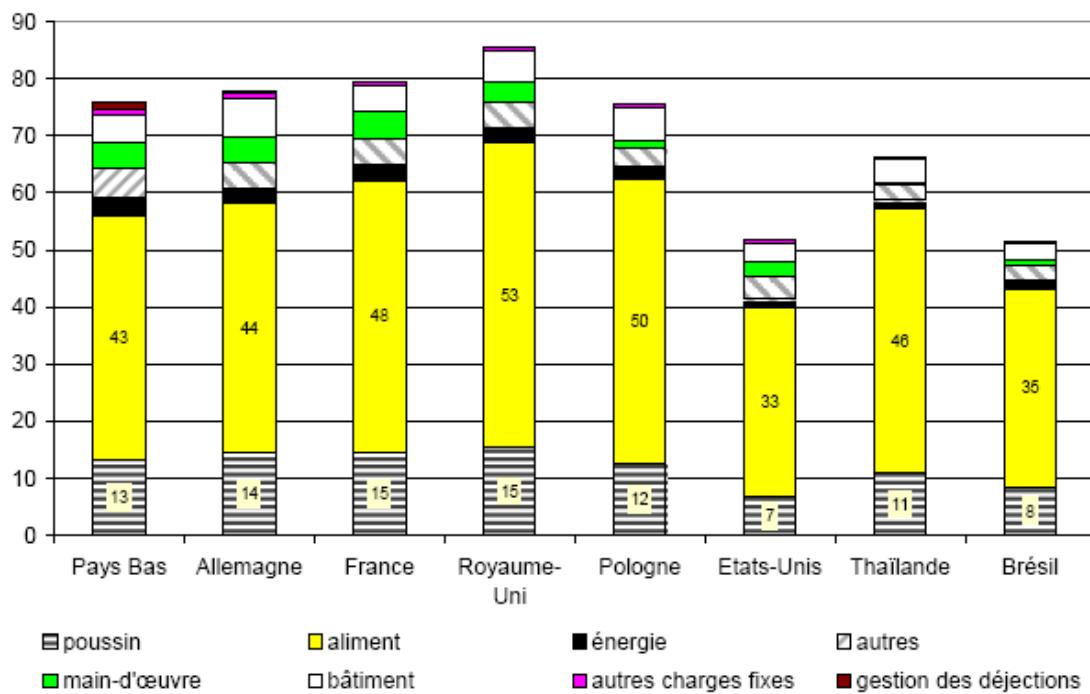
Le graphique fait aussi apparaître des écarts significatifs entre pays de l'Union européenne. Malgré ses coûts relativement élevés sur l'aliment, la Pologne arrive en tête de la compétitivité européenne avec un coût de 0,754 Euro par kilo de poids vif. Les Pays Bas et l'Allemagne suivent, favorisés par des coûts d'aliment plus faibles qui s'expliquent par une meilleure desserte portuaire. L'écart avec la France est de l'ordre de 10 % sur le poste aliment. Or l'importance de la production française de poulet léger (notamment le poulet export), et celle de la production de volailles lourdes destinées à la découpe et à la charcuterie chez certains de nos partenaires, entraînent une augmentation mécanique de l'incidence du coût poussin. Si on comparait les prix à l'unité, la production française de poussins apparaîtrait parfaitement compétitive. L'ensemble -génétique, multiplication des reproducteurs et accouvage- peut être considéré comme un atout pour l'aviculture française.

En Europe, l'aviculture française n'arrive donc qu'en quatrième position. Elle produit des poulets dont les coûts cumulés viennent en moyenne à 0,794 €/kg de poids vif et se situent à 5,3 % au dessus de la Pologne. Il n'existe pas d'étude récente sur les coûts de production dans les différents pays producteurs. Les chiffres de 2007 publiés par P. Van Horne ont été repris dans le rapport établi par la Commission à la demande du Parlement

18 Étude du Laboratoire d'études économiques de l'Université de Wageningen aux Pays-Bas, présentée par M. Van Horne lors des journées de la recherche avicole en mars 2009

Européen en mai 2010. Cependant à partir de différentes sources et à dire d'experts, la mission a pu actualiser les coûts de production du poulet comparés entre la France et le Brésil, son principal compétiteur, à l'exportation comme sur le marché intérieur.

Figure 1. Répartition des coûts de production dans les exploitations primaires par pays (en centimes d'euro par kg de poids vif).



Coûts de production du poulet comparés entre la France et le Brésil :

	FRANCE	BRESIL	ECART	
	en euro	en euro	en euro	en %
Alimentation ¹⁹	0,54	0,38	0,16	30
Prestation du producteur	0,20	0,07	0,13	65
Achat poussin	0,16	0,13	0,03	18
TOTAL	0,90	0,58	0,32	35

Exprimés en € par kg vif avec un taux de change de 1€ = 2,3 Réal

Le coût de production du poulet au Brésil est inférieur de 35% au coût français. Les deux principaux facteurs de sous-compétitivité sont le coût de l'alimentation et la prestation du producteur qui intègre les coûts du travail, de l'énergie et d'amortissement des bâtiments. L'écart de compétitivité ne semble pas s'accroître puisqu'il était de 36% en 2007 d'après

19 Estimation réalisée aux prix de juin 2010 soit avant la flambée du prix des céréales de septembre 2010

l'étude VAN HORNE.

2.1.2. Des facteurs de compétitivité liés aux contraintes réglementaires et fiscales

Les principaux facteurs relevés par la mission et susceptibles de modifier les écarts relatifs de compétitivité sont la diminution des densités d'élevage en application de la directive bien-être²⁰, la rigueur des mesures sanitaires (lutte contre les salmonelloses), l'autorisation de réintroduire les farines animales dans l'alimentation et certaines différences fiscales.

L'application de la directive bien-être concerne tous les pays de l'Union européenne mais devrait avoir une incidence différente sur la compétitivité selon les densités pratiquées avant sa mise en application. Ainsi, les Pays-Bas ont à faire une réduction de densité plus importante qu'en France. L'Allemagne a semble-t-il anticipé la nouvelle norme. L'objectif est d'améliorer les conditions de détention des animaux, et la densité n'est qu'un des paramètres favorisant l'atteinte de l'objectif de bien-être animal évaluée par un indicateur de faible mortalité. La densité de 42 kg par m² de bâtiment est une densité maximale autorisée aux seuls élevages ayant de bons résultats en terme de mortalité. La mission souscrit pleinement à la décision de la DGAL de traiter ce point avec souplesse, dès lors que l'éleveur respecte tous les autres points de la directive et obtient de bons résultats en terme de mortalité.

S'agissant de la lutte contre la salmonellose, une harmonisation européenne²¹ fixe pour objectif un taux d'infection inférieur à 1% pour les poulets de chair, d'ici le 31/12/11. Il en résultera pour les autres États membres des coûts supplémentaires pour réduire le taux d'infection par des salmonelles. La réglementation française, plus contraignante que les dispositions communautaires, permet déjà d'atteindre des taux en dessous de l'objectif européen fixé. Le programme de dépistage sur les dindes d'engraissement vient de commencer. La profession réclame un allègement des mesures purement françaises, en cas de dépistage positif. La mission considère que les bons résultats de l'élevage avicole français en matière de salmonellose doivent inciter à ne pas alourdir les contrôles. L'absence de communication sur l'origine France ne permet pas actuellement de valoriser l'exigence spécifique de la réglementation nationale. Dans ces conditions, il y conviendrait à se mettre en harmonie avec la réglementation communautaire.

Les farines animales ont été interdites dans l'alimentation animale depuis le 01/01/2001, à la suite de leur mise en cause dans la transmission de l'ESB²². Leur réintroduction dans l'alimentation des mono-gastriques devrait pouvoir faire prochainement l'objet d'échanges entre experts européens ; l'agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA) a conclu en octobre 2007 à un « risque négligeable » de transmission de l'ESB aux volailles nourries avec des protéines de porc. Cette introduction pourrait permettre un gain de l'ordre de 1 centime par kilo vif de poulet (1,1 ct/kg de dinde). Cependant, techniquement

20 Directive 2007/43/CE fixant les règles initiales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande – applicable au 01/07/10

21 Règlement (CE) n°646/2007

22 Encéphalopathie spongiforme bovine dite maladie de la vache folle.

la ré-introduction des farines animales ne pourra être effective que du jour où des méthodes d'analyse, fiables et de routine, seront disponibles pour distinguer les espèces à l'origine des farines. L'autorisation à la ré-introduction, si elle venait à être adoptée, prévoirait un croisement d'espèces dans le strict respect du principe de « non cannibalisme ». Cette réintroduction devrait, au mieux, demander un certain délai. Néanmoins, elle serait particulièrement souhaitable pour la dinde dont la croissance exige un fort apport protéique ; les protéines végétales ne couvrent ses besoins qu'au prix de fréquents désordres digestifs. Le retour de protéines animales faciliterait la digestibilité de l'aliment et les performances techniques devraient en être notablement améliorées. La question de l'acceptabilité par le consommateur peut se poser ; cependant on note que cela n'est pas un frein à l'acte de consommation des produits équivalents importés. En revanche, la ré-introduction de graisses animales dans l'alimentation de la dinde est désormais possible à brève échéance. Toutefois il faudra convaincre la distribution de modifier ses cahiers des charges qui prescrivent actuellement une alimentation 100% végétale. Elle permettrait un gain estimé à 0,6 ct/kg vif de poulet et 1,2 ct/kg vif de dinde.

Enfin, des distorsions de concurrence liées au régime de TVA pénalisent la production française notamment par rapport à l'Allemagne. En effet, dans ce pays la majorité des éleveurs est soumise au régime de TVA forfaitaire qui leur permet de bénéficier d'une « subvention déguisée ». Cet avantage résulte d'une différence de taux entre la TVA payée sur les intrants et les investissements (7,5 à 8 % en moyenne) et la TVA facturée (10,7%) applicable aux ventes des exploitations agricoles aux sociétés commerciales. Il représente une aide indirecte d'environ 3%, soit 30€ la tonne de poids vif en dinde et 24€ la tonne de poids vif en poulet.

2.1.3. Des facteurs propres à la gestion des élevages

Les moyennes peuvent cacher des situations contrastées, et l'élevage avicole français n'est en rien une entité homogène. Bien au contraire, la réalité de la compétitivité des élevages est faite de grandes disparités, comme le révèle, en particulier, les enquêtes effectuées par les chambres d'agriculture du Grand Ouest²³. Cette enquête met en évidence une forte variabilité des résultats économiques, qui apparaît pour tous les types de volailles. Dans le cas du poulet standard, pris comme exemple, les marges brutes annuelles ramenées au mètre carré de bâtiment varient de 1 à 3 entre les 25 % inférieurs (13,15 €/m²/an) et les 25 % supérieurs (39,03 €/m²/an) pour une moyenne de 26,29 €/m²/an. Ces écarts sont imputables à près de 80% aux performances techniques et à la productivité.

Les incertitudes sur les marchés, un certain déficit de stratégie lisible de la filière et l'âge des avicultrices expliquent probablement une faible propension à engager de nouveaux investissements et à susciter des installations de jeunes agriculteurs. L'utilisation de bâtiments encore fonctionnels et amortis permet une adaptation peu risquée à la demande, donne accès à un revenu disponible, mais ajoute aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la filière.

23 Résultats de l'enquête avicole 2008-2009 chambres d'agriculture avec la participation de l'ITAVI

2.2. dans les activités d'abattage

Il existe peu de données disponibles et récentes concernant les coûts comparés d'abattage et de transformation de viande de volaille dans les principaux pays producteurs. L'étude la plus récente est celle réalisée par M. Van Horne. Il s'agit de résultats concernant la filière poulet de chair en 2007. Bien qu'étant assez anciens ces résultats permettent de positionner les différences de compétitivité entre les principaux pays concurrents dans le monde. L'écart de compétitivité entre le Brésil d'une part et les USA et la France d'autre part semble s'être accru au cours des années 2000. En effet, l'étude sur les perspectives de la filière volaille de chair réalisée en juillet 1999 par M. Daniel Perrin du CGGREF faisait état d'un indice de 87 pour les USA et 59 pour le Brésil.

Coûts comparés de l'abattage et indices 2007 et 2000

	euros/kg de carcasse 2007	Indice 2007	Indice 2000
Brésil	0,15	55	59
USA	0,25	92	87
France	0,27	100	100
Allemagne	0,28	112	nc
Écart FR/BR	0,12		

Source P Van Horne et D Perrin

Par rapport au Brésil, l'écart de compétitivité de l'abattage de poulet en France, estimé par la mission à partir de différentes sources, est en moyenne en 2010 de 160 €/tec. L'abattage de poulet au Brésil est ainsi inférieur de 40% au coût français (Taux de change retenu : 1€ = 2,3 Réal).

Par rapport à l'Allemagne, depuis 2007, la situation en France s'est considérablement dégradée. Il n'y a pas d'étude exhaustive pour le mesurer avec précision. Toutefois, l'analyse des principaux points de non compétitivité fait apparaître des écarts importants en matière de main-d'œuvre tant pour le poulet que pour la dinde. Ainsi, les professionnels de la filière comme les informations recueillies par la conseillère de l'ambassade de France, font le constat d'une différence du coût horaire de la main-d'œuvre de production entre les abattoirs français et allemands de 8 € de l'heure. Cet écart constitue un avantage compétitif pour les abattoirs allemands de 147 € par tonne équivalent carcasses pour le poulet et de 178 € pour la dinde. Comparé au chiffre d'affaires c'est une perte de compétitivité respectivement de 5,9% et 7,3%. Cet écart est très important et de nature à mettre en cause le développement des entreprises. En effet, le résultat net moyen des entreprises du secteur a été de - 0,6 % du chiffre d'affaires en 2007 et + 0,3 % en 2008 selon le panorama financier sectoriel publié par AND International²⁴.

24 AND International, Panorama financier de l'industrie de la volaille 2010

La politique de baisse des coûts salariaux en Allemagne est ancienne et a démarré dès 1999 par des baisses d'impôts qui ont favorisé l'emploi précaire et le temps partiel. L'Allemagne, pour restaurer une compétitivité qui s'était amoindrie du fait de la réunification, a cherché à soutenir sa croissance économique par le maintien de son commerce extérieur. Pour résister à l'appréciation de l'euro, elle s'est appuyée sur une maîtrise des coûts salariaux. Cette stratégie a été poursuivie, notamment en 2007, par une hausse de la TVA de trois points compensée en partie par une baisse des cotisations sociales.

Au-delà de ces considérations liées à l'économie générale, le secteur allemand de l'abattage, en difficulté pour recruter du personnel, a utilisé les possibilités ouvertes par la directive 96/71²⁵. En l'absence de dispositif législatif, règlementaire ou conventionnel dans le pays d'accueil, la directive permet d'employer, en prestation de service, des salariés en les rémunérant aux taux horaires de leur pays d'origine. Comme il n'existe pas de salaire minimum en Allemagne (contrairement à la France), les entreprises de ce pays peuvent bénéficier de cet avantage. Ceci explique en grande partie la différence de coût du travail entre les abattoirs allemands et français. Même si, à partir du 01/05/2011, les ressortissants des pays de l'ex-Europe de l'Est pourront accéder au marché du travail dans les mêmes conditions que les Allemands, les abattoirs n'y auront aucun intérêt car ils pourront continuer à bénéficier des avantages que leur offre la directive.

Par ailleurs, d'autres distorsions de concurrence pèsent sur la compétitivité des entreprises et sont liées aux conditions d'application de la réglementation européenne en France. Il s'agit des « viandes séparées mécaniquement » (VSM) qui regroupent des produits de qualité très différente, allant de la « pâte de viande » aux morceaux de muscles. Les machines utilisées pour les pilons et les ailes permettent de séparer très précisément l'os et la viande, laquelle conserve sa structure de fibres musculaires. Cette viande se trouve classée dans la catégorie des VSM « haute qualité ». Dans d'autres pays de la communauté, ces produits seraient en pratique classés et utilisés comme « viande ». Cela leur confère une valeur de 1000 € supplémentaires à la tonne par rapport aux VSM. Les professionnels souhaitent que la réglementation européenne soit précisée afin d'éviter que des interprétations différentes d'un pays à l'autre ne soient source de distorsion de concurrence. **Ils demandent que les VSM « haute qualité » sortent de la catégorie VSM et soient considérées comme des viandes pour entrer sous cette dénomination, dans la composition des produits de charcuterie.** Les Pouvoirs Publics soutiennent à juste titre cette démarche auprès des autorités communautaires.

2.3. La filière française face à ses principaux compétiteurs

En synthèse de l'analyse des coûts et des écarts de compétitivité, la filière française est comparée aux deux principaux concurrents qu'elle doit affronter tant à l'exportation que sur le marché européen et français : le Brésil et l'Allemagne.

25 Directive 96/71 du Parlement européen et du Conseil, concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services.

Comparaison des coûts cumulés de la production et de l'abattage entre la France et le Brésil

	France	Brésil	écart
Production	1 320	850	470
Abattage	410	250	160
Total	1 730	1 100	630

Données 2010 en € par tec avec un taux de change de 1 euro =2,3 réal

Globalement le coût de production après abattage au Brésil est inférieur de 36% au coût français soit 630€ par tonne équivalent carcasse.

Vis-à-vis de l'Allemagne, la mission n'a pu établir un coût actualisé en 2010. Toutefois il apparaît des distorsions de concurrence importantes qui pénalisent la compétitivité de la filière française comme cela a été indiqué aux paragraphes 2.1.2 et 2.2. Les deux principaux écarts de compétitivité²⁶ portent sur le régime de TVA applicable à la production et sur le coût du travail dans les abattoirs et ateliers de transformation.

Évaluation des écarts de compétitivité entre l'Allemagne et la France exprimés en euros par tonne de poids vif :

	Poulet	Dinde
Distorsions liées Au régime de TVA	24	30
Distorsions liées au coût du travail dans la transformation	99	130
Total	123	160

L'impact de ces distorsions sur la compétitivité représente 14,5% du prix en vif de poulet et 16% pour la dinde.

Cependant ces chiffres ne mesurent pas la compétitivité « nette ». En effet, les facteurs favorables à la filière française comme le coût de l'énergie, de l'eau, le prix des terres et des fermages ne sont pas pris en compte. Toutefois ces distorsions sont suffisamment importantes pour mettre en difficulté la filière avicole française. Des mesures correctives doivent donc être envisagées.

La mission a constaté que les entreprises mettaient en œuvre des stratégies individuelles d'adaptation, fondées sur la valorisation de leurs points forts et une diversification de leurs activités vers une plus grande élaboration des produits. Elles s'investissent peu sur le marché des produits standards qui offre pourtant de réelles opportunités de croissance et où les concurrents peuvent déployer librement leurs stratégies. La filière aurait tout à gagner à s'investir davantage sur ce marché et à développer une stratégie plus globale prenant en compte les enjeux communs.

26 Il n'est pas tenu compte des distorsions liées à la réglementation sur les salmonelles ni au tri des sous-produits qui représentent de faibles montants :0,25 €/Tonne vif en poulet et 0,65 €/tonne vif en dinde pour les salmonelles ;1,25 €/Tonne vif en poulet et en dinde pour le tri des déchets.

3. L'impact des négociations internationales et européennes sur la compétitivité de la filière volaille française

Dans le cadre des négociations à l'OMC comme dans celles de la réforme future de la Politique Agricole Commune, deux questions principales vont impacter l'équilibre du marché de la volaille : la suppression des restitutions (concurrence à l'exportation) et l'abaissement des droits de douane (accès au marché).

3.1. la concurrence à l'exportation

Dans le domaine de la volaille, le montant des restitutions a varié de 300 à 400 € la tonne au cours des 20 derniers mois. Cela représente pour 2009 une dépense pour l'Europe de 91,5 millions d'euros. La France a bénéficié de 77 millions d'euros (84%), essentiellement sur deux entreprises.

Dans le cadre des réflexions sur la réforme de la PAC, les crédits consacrés aux restitutions pourraient être supprimés non seulement pour faire des économies budgétaires mais aussi pour se mettre en cohérence avec un futur accord à l'OMC. En effet, au cours des discussions du cycle de Doha, la Commission européenne a proposé, sous certaines conditions, de supprimer les restitutions pour éviter les distorsions de concurrence à l'exportation. Si une telle disposition devait entrer en application, elle ne manquerait pas d'avoir des conséquences importantes pour la filière avicole française. En l'absence de restitutions, les exportations françaises (et européennes) vers le Moyen-Orient et la Russie ne seront plus compétitives face au Brésil, dominant. Les coûts de production et de transformation au Brésil sont inférieurs de 36 % aux coûts français ce qui représente environ un écart de 630 € par tonne. Les restitutions sont fondées sur la différence entre les prix pratiqués dans l'UE et ceux du marché mondial. Elles permettent aussi de compenser les différences de change résultant des choix monétaires faits en Europe et au Brésil, et les exigences européennes sur les conditions d'élevage (bien-être animal, environnement, protection sanitaire). Si les restitutions devaient être supprimées cela induirait une réduction de la production française de poulets estimée à 150 000 tonnes. Elle correspond à la perte globale de 3 500 à 4 000 emplois dont 700 éleveurs situés pour 40% d'entre eux dans le centre du Finistère. La reconversion éventuelle d'une partie de la production sur le marché intérieur ne pourrait se faire sans provoquer de fortes perturbations dans la filière.

3.2. L'accès au marché

Actuellement l'accès au marché européen se fait à droit nul pour un volume de 619 000 t. Au-delà, les droits de douanes consolidés s'établissent entre 400 et 1300 € par tonne selon les produits. La perspective de la conclusion d'un accord à l'OMC se ferait sur la base d'une baisse des droits de douane de 60 % en moyenne ce qui représente environ

600 à 800 € de moins par tonne. Or l'écart de compétitivité avec le Brésil est, comme vu précédemment, d'environ 630 € par tec. C'est dire qu'une telle réduction des droits de douane permettra à la production brésilienne de conquérir encore davantage le marché français et européen. Pour limiter ces effets, il a été ouvert la possibilité de déclarer certains produits comme « sensibles ». Dans cette hypothèse les droits pourraient être maintenus autour de 787 € par tonne au lieu de 312 € mais le contingent à droit nul serait dans ce cas augmenté de 332 000 t. Il atteindrait alors 955 800 t, ce qui ouvrirait à ces pays un accès encore plus large au marché européen, notamment pour les viandes saumurées. En effet, l'observation des importations européennes en provenance du Brésil et de la Thaïlande en 2009, montre que celles qui ont le plus augmenté (plus 3,5 %) sont les viandes saumurées. Or ces produits bénéficient de la protection douanière la plus faible. Il ne semble donc pas opportun de classer les produits volaille comme « produits sensibles », le supplément de protection tarifaire ne permettant pas de ré-équilibrer l'écart de compétitivité avec le Brésil.

L'abaissement de 60% des droits de douane entraînera une augmentation des importations en provenance notamment du Brésil de l'ordre de 250 à 300 000 t par an. Ces importations, au-delà des volumes, ne manqueront pas faire baisser les prix sur le marché européen et amoindrir ainsi la capacité de développement de la filière volaille européenne, si aucune contre offensive n'est déclenchée.

Cette hypothèse est prise en compte dans le calcul des écarts de compétitivité à corriger et dans les simulations proposées au chapitre qui suit.

4. Pour une nouvelle dynamique de la filière avicole française

4.1. Des opportunités à saisir et des atouts à valoriser

Le positionnement très favorable de la viande de volaille dans l'univers des viandes constitue, pour cette filière une réelle opportunité.

La viande de volaille est la 2ème viande consommée au monde. La demande ne cesse d'augmenter : de 69 millions de tonnes(TEC) en 1999 elle est passée à 92 millions de tonnes en 2009 soit un accroissement de + 41,6% en 10 ans. Elle offre à la population croissante une source de protéine de qualité, sans obstacle culturel ni interdit religieux. C'est une viande considérée à la fois comme bon marché et de bonne qualité. En période de crise économique, elle est moins sensible que d'autres viandes à la réduction des achats des consommateurs.

Les préoccupations nutritionnelles des consommateurs français (et européens) vont jouer sur l'évolution de leur consommation de viande. A ce titre, la viande de volaille est bien placée pour ses qualités diététiques avec peu de graisse si elle est consommée sans la peau. Sa composition en acides gras en fait une viande moins impliquée dans le

développement des maladies cardiovasculaires que les autres viandes.

Outre son image positive dans l'esprit du consommateur qui lui ouvre un marché d'avenir, la viande de volaille dispose, par rapport aux autres sources de protéines, d'atouts incontestables. D'un point de vue productivité, les volailles jouissent d'une croissance rapide associée à un indice de consommation particulièrement intéressant. Cela leur permet à la fois d'obtenir un prix de revient plus faible et un moindre impact environnemental, rapportés au kilo de viande consommable.

Le savoir-faire et l'efficacité de la filière volaille française en matière génétique ainsi que la force du secteur céréalier français qui doit permettre de maintenir un coût alimentaire compétitif, constituent de réels avantages concurrentiels dans la compétition européenne. Le cycle court de la volaille est également un avantage qui permet réactivité et souplesse pour une adaptation à la demande du marché de l'approvisionnement des industriels.

Enfin, plusieurs entreprises françaises disposent encore aujourd'hui d'un savoir-faire et d'une capacité d'intervention leur permettant d'affronter la concurrence européenne voire mondiale pour les plus importants d'entre eux, malgré l'émergence de concurrents internationaux puissants.

Ainsi, quelles que soient les évolutions de consommation, la viande de volaille dispose d'atouts lui permettant de se tenir en bonne place et pourrait bénéficier d'une certaine substitution des autres viandes. Il conviendrait que cela ne profite pas qu'aux importateurs. Forte de ces atouts, la filière volaille de chair est une activité agricole stratégique et d'avenir

4.2. Des stratégies d'adaptation

La filière volaille française est soumise à des pressions concurrentielles fortes en provenance des principaux compétiteurs européens, notamment l'Allemagne, mais aussi mondiaux comme le Brésil, via la Belgique et les Pays-Bas. Au cours des dernières années, la France a perdu des parts de marché non seulement à l'exportation mais aussi sur son propre marché intérieur. Entre 1999 et 2009, la part de la production française alimentant le marché hexagonal s'est érodée, passant de 78 % à 64 % en poulet et de 96 % à 85 % en dinde. Ce recul sur le marché intérieur est le signe tangible d'une absence de compétitivité.

Contrairement à ce qui s'est passé au cours des décennies précédentes, les spécificités du marché français avec une consommation de poulet entier labellisé ne suffisent plus à le protéger des importations. Les marchés les plus dynamiques comme les produits élaborés de volaille, largement ouverts à la concurrence, échappent de plus en plus à la matière première nationale. En ce qui concerne les poulets entiers, les entreprises françaises affichent des stratégies de positionnement fondées sur une garantie de qualité et de sécurité donnée au consommateur par l'origine du produit et les méthodes d'élevage. Ce positionnement pourrait à terme marginaliser la production française dans la mesure où les cahiers des charges distributeurs, y compris hard discount, devraient à l'évidence tirer une production européenne de masse bon marché mais de plus en plus qualitative, et

irréprochable pour la sécurité alimentaire. Les filières qualité envisagent quant à elles des économies par un assouplissement de leurs cahiers des charges avec une réduction de la durée des cycles. Ainsi, les différences de qualité risquent de devenir de moins en moins lisibles. Il faut bien prendre en compte que le poulet de qualité identifié par son origine géographique n'est pas le segment du marché qui bénéficie de l'accroissement de la demande.

La filière volaille de chair française est donc condamnée à s'adapter si elle ne veut pas continuer à perdre pied et prendre ainsi le chemin de la filière ovine. **Cela suppose que le diagnostic et les objectifs à poursuivre soient réellement partagés par l'ensemble des acteurs**, les pouvoirs publics comme les professionnels de la filière. **Il est de la responsabilité des entreprises d'abattage et de transformation, qui jouent un rôle directeur dans la filière, de ne pas céder à un individualisme confortable, mais de promouvoir au contraire une stratégie de filière ambitieuse et conquérante dont l'objectif est de rivaliser sur les marchés mondiaux avec les principaux pays producteurs.**

La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique de la filière volaille de chair en France doit être structurée autour d'actions concernant l'ensemble du secteur mais également autour de mesures spécifiques à la production de poulet et à la production de dinde.

4.2.1. actions générales

Le principal handicap de la filière française est son manque de compétitivité. Il lui faut donc mettre en œuvre une stratégie visant à réduire ses coûts tant au niveau de l'amont qu'à celui des entreprises d'abattage. Il convient aussi de développer des synergies entre activités permettant d'obtenir soit des recettes complémentaires, soit un abaissement des charges.

La réduction des coûts au niveau de la production passe par de nouvelles ambitions et de nouveaux objectifs pour l'élevage avicole. Les responsables des élevages avicoles doivent devenir, comme c'est le cas en Allemagne aujourd'hui, de véritables chefs d'entreprise capables de piloter non seulement l'aspect technique agricole mais aussi les relations avec les banques et la gestion environnementale de leurs activités. Ils devront aussi percevoir les changements économiques majeurs porteurs d'amélioration de productivité. Ainsi par exemple, la production d'énergie renouvelable devrait permettre à terme un abaissement réel des coûts de production tout en permettant de s'adapter aux contraintes environnementales. L'enquête des chambres d'agriculture montre que les moyennes sont médiocres mais elles dissimulent l'hétérogénéité des exploitations avicoles françaises parmi lesquelles certaines sont très performantes. Il faut donc s'inspirer de leur pratique pour inventer une nouvelle exploitation avicole plus apte à soutenir la concurrence avec les Brésiliens. Cela suppose un travail approfondi de conception et de modélisation qui n'a pu être conduit dans le cadre de la présente mission.

Toutefois quelques hypothèses semblent particulièrement intéressantes à explorer :

- Quel doit être le « panier » optimum de productions pour que l'exploitation puisse

s'affranchir des fluctuations erratiques du prix de l'aliment (céréales et protéagineux) et réduire les risques de marché par le développement de la polyvalence ?

- Comment trouver des **recettes complémentaires par la production d'énergie** (photovoltaïque ; méthanisation) ?
- Comment satisfaire aux contraintes environnementales en valorisant les effluents par la méthanisation ? **Cela supposerait que ces produits ne soient pas réglementairement considérés comme des déchets à éliminer mais comme des produits valorisables.**
- Comment réduire les coûts d'investissements en méthanisation (développement d'une filière française, installation en « kit ») ?
- Quelle doit être la **conception d'un nouveau bâtiment avicole**, producteur d'énergie, complètement automatisé, avec une maîtrise totale des paramètres d'ambiance (température, hygrométrie, luminosité, ventilation...) ?
- **Quelle taille doit avoir l'exploitation avicole** pour atteindre l'optimum économique ? La question se pose en terme de coûts mais aussi en terme de compétences techniques et de gestion pour piloter une entreprise devenue plus complexe et dans un environnement plus contraint et plus instable.

Ces hypothèses mériteraient d'être explorées afin d'en tirer des conclusions chiffrées et opérationnelles.

La mission recommande de confier une étude de conception et de modélisation de l'exploitation avicole de demain à un groupe pluridisciplinaire d'experts spécialistes de la filière avicole : économistes, techniciens, chercheurs, énergéticiens. Le suivi pourrait être assuré par un comité de pilotage mixte administration-profession.

Une telle étude généraliserait les démarches initiées par des groupes d'éleveurs organisés à la suite de voyages d'études en Allemagne. Elle devrait se nourrir des études déjà conduites par l'Itavi et mobiliser largement son savoir faire

Dans ce cadre, un modèle de bâtiment est à concevoir, d'autant plus que le parc actuel est très ancien et vétuste. Pour favoriser la baisse des coûts de production par l'amélioration technologique, **un plan d'aide à la rénovation des bâtiments** pourrait être utilement soutenu par les Pouvoirs Publics.

L'amélioration de la compétitivité doit également porter sur la **réduction des coûts d'abattage et de transformation**. Dans ce domaine deux pistes principales doivent être explorées par les entreprises : **la réduction de la gamme de produits à proposer à la grande distribution et la robotisation des opérations de transformation sur l'ensemble de la chaîne**. Dans cette perspective, les procédures existantes d'aides aux entreprises (Fisia, FranceAgriMer) devraient pouvoir soutenir l'effort de **robotisation des entreprises de transformation de volaille**.

La stratégie de reconquête de la compétitivité de la filière volaille de chair française doit viser principalement à résister à la concurrence brésilienne. Comme vu précédemment, l'écart de compétitivité des activités production et transformation est de 630 € par tec en faveur du Brésil. Sachant que les frais d'approche du marché européen par les Brésiliens sont de 140 €/tec et que les possibilités d'utilisation des graisses et farines animales dans l'alimentation des volailles permettraient un abaissement des coûts de 20 €/tec en

moyenne, l'écart de compétitivité se trouve ramené à 470 €/tec. Il faut aussi déduire les droits de douane applicables aux produits brésiliens, estimés à environ 150 €/Tonne²⁷. L'écart de compétitivité se trouve ramené à 320 €/tec que l'on peut répartir à raison de 70 €/tec pour les activités d'abattage et de 250 € /tec pour les activités de production.

La réduction de l'écart de compétitivité à la production doit se faire par abaissement des coûts et par la réalisation de recettes complémentaires. Il représente une diminution du coût de production en élevage de 19 %. Tel pourrait être l'objectif à atteindre pour l'exploitation avicole du futur définie par le groupe d'experts dont la mission propose la mise en place.

Mais la stratégie de reconquête de la compétitivité ne pourra être mobilisatrice que si l'**État français négocie avec la Commission européenne la suppression des distorsions de concurrence qui pénalisent la filière française par rapport à l'Allemagne**. Ce n'est qu'à ce prix que les efforts de compétitivité proposés constitueront une stratégie offensive et pas seulement défensive.

Ainsi, les pouvoirs publics doivent saisir la Direction de concurrence de la Commission européenne pour que les distorsions résultant de l'application de la directive 96/71 en Allemagne relative à l'emploi de travailleurs de l'ex-Europe de l'Est en prestation de services, soient réduites. Il s'agit d'une démarche vitale pour la production française de volaille mais aussi des autres viandes comme la viande porcine. La distorsion est si importante économiquement que le statu quo en la matière mettrait durablement en péril la filière volaille française.

De même, une **négociation doit être entreprise avec la commission pour que la subvention déguisée dont bénéficient les éleveurs allemands au titre de la TVA soit supprimée. Le taux de 10,7 % applicables aux ventes facturées par les exploitations au forfait devrait être réduit à 8 %.**

En outre, une **stratégie habile de restructuration du secteur doit être conduite pour éviter que des entreprises importantes soient rachetées, comme cela a pu être le cas en Grande-Bretagne ou en Allemagne par des concurrents brésiliens. Il faut au contraire favoriser le regroupement entre entreprises françaises en veillant à ne pas faire de la notion d'abus de position dominante une contrainte nationale supérieure à celle imposée au niveau européen**. L'objectif est de permettre aux entreprises françaises d'atteindre la taille des principaux compétiteurs mondiaux, car le marché ne peut plus être évalué à l'échelle nationale.

Enfin, il convient de développer une stratégie de défense du marché français, selon deux axes principaux :

27 Le Brésil fournissant les deux tiers de importations européennes, on considère que la structure des importations brésiliennes est équivalente à celle de la totalité des importations de l'UE soit :

52% d'importation à taux nul ou très réduit
 26% d'importation de viandes saumurées à 415€ la tonne
 22% d'importation au taux consolidé moyen de 1100€ la tonne

Le droit de douane moyen pour le Brésil est donc de 350 € la tonne, chiffre qui pourrait être ramené à 150 € environ la tonne après les négociations à l'OMC.

- **l'obligation d'indiquer le pays d'origine des viandes**, comme cela a été prévu à juste titre par la loi de modernisation agricole et souhaité par le parlement européen en mai 2009 .
- **la mise en œuvre d'une politique de promotion collective**, avec des moyens financiers comparables à ceux utilisés dans les autres États membres de la Communauté européenne et **organisée autour d'une inter-profession forte et structurée pour l'ensemble des volailles**.

4.2.2. actions spécifiques à la filière poulet

La défense et la reconquête du marché intérieur du poulet doit être une priorité stratégique. **Il faut d'abord consolider les positions fortes sur le marché du poulet entier et des découpes labellisés en limitant le nombre de labels aux plus importants, sans toutefois le limiter à un seul.** L'offre française sera ainsi plus lisible pour le consommateur et réduira la dispersion de l'offre avec laquelle joue la grande distribution. Dans le même temps, l'accès au marché sera rendu plus difficile à nos concurrents étrangers. L'obligation d'indiquer le pays de provenance des produits prévue par la loi de modernisation agricole ne peut que consolider cette approche.

Il faut aussi réduire les faiblesses en développant une stratégie délibérée pour être présent sur le marché des produits standards et découpés. En effet, le marché des produits « haut de gamme », même lorsqu'il est important comme dans le secteur volaille, ne peut être durablement maîtrisé si le marché des produits standards est abandonné à la concurrence. Il faut pouvoir offrir une gamme de produits suffisamment large répondant à l'ensemble des consommateurs et être ainsi des interlocuteurs véritablement reconnus par les acheteurs de la grande distribution et bénéficier ainsi de coûts logistiques faibles. Pour atteindre cet objectif, vu les différences de compétitivité qui séparent la filière française de ses principaux concurrents, elle doit faire des efforts d'abaissement de ses coûts comme cela a été exposé précédemment.

La suppression éventuelle des restitutions constitue une menace majeure pour l'économie de la filière. La perte potentielle est estimée à 3 500 à 4 000 emplois, principalement localisés dans le Finistère. Il convient donc de négocier pied à pied pour maintenir le plus longtemps possible ces restitutions. La France ne doit pas culpabiliser d'en être le principal bénéficiaire. Au contraire, les faibles dépenses que représentent les restitutions accordées au secteur de la volaille devraient lui permettre d'en faire un enjeu mineur dans le cadre de négociations communautaires.

La disparition des restitutions n'est pas une fatalité. Les évolutions observées à l'OMC montrent que les choses ne sont sans doute pas prêtes à aboutir. En effet, un récent désaccord vient d'apparaître entre les négociateurs au sujet de la méthode à utiliser pour poursuivre la négociation. Dans un document officieux présenté par les pays émergents du G 20, il a été proposé de faire la distinction entre les sujets pour lesquels la discussion peut se poursuivre de manière quasi mécanique (exemple des formules de réduction du

soutien interne) et ceux pour lesquels une discussion sur le fond est encore nécessaire. À cette occasion, des représentants de l'Union européenne ont manifesté leur désaccord. Ils ont rappelé que la baisse des restitutions n'était acceptée qu'avec des contreparties, notamment la réduction du soutien au titre de l'aide alimentaire et des garanties de paiement pratiquées aux États-Unis. Or il apparaît que ces derniers ne sont pas très enclins à accepter des concessions en ce domaine. De plus, leur nouveau représentant à l'OMC a récemment indiqué qu'il conviendrait de revoir le classement des différents pays : certains, comme le Brésil, ne pouvant plus être considérés comme des pays en voie de développement. Les discussions à Genève ne semblent donc pas devoir déboucher à court terme.

En conséquence il semble raisonnable à la mission d'envisager pour quelques années encore le maintien des restitutions par l'Union européenne. La France doit défendre leur maintien

Cependant il conviendrait, en cas d'échec, d'envisager une stratégie alternative. La bonne image du poulet français au Moyen-Orient peut justifier un prix supérieur de 5 à 10 % au maximum avec le poulet brésilien. Dans ces conditions, la perte des restitutions entraînerait de manière certaine un effondrement des ventes sur ces marchés avec les conséquences sur l'emploi précédemment évoquées et donc un affaiblissement global de la filière française. Si l'enjeu économique pour la région Bretagne apparaît essentiel, il est sans doute possible techniquement d'imaginer une aide de remplacement. Elle pourrait être de nature fiscale sur la TVA par exemple. Des contreparties pourraient être également négociées avec la Commission pour permettre une adaptation de la production française. Ces contreparties pourraient prendre la forme d'aide aux investissements en bâtiment à un taux de 25 %. Les investissements pour la production d'énergie renouvelable pourraient être encouragés à hauteur de 40 %. Les plafonds de subventions autorisées seraient respectivement de 50 et 60 %.

4.2.3. actions spécifiques à la dinde.

Pour la filière dinde, il faut prendre les moyens de consolider ses positions actuelles et préparer à moyen terme un éventuel développement.

La filière dinde française a particulièrement souffert de la concurrence des découpes de poulets importés du Brésil et de Thaïlande et aussi du développement de la production de dinde en Allemagne et en Pologne. Cette production a été victime de l'histomonose et de l'arrêt des farines animales. Son indice de consommation s'est accru au cours des dernières années. L'aliment « 100% végétal » freine sa rentabilité et a augmenté le prix de l'alimentation. Cela ne la rend plus guère compétitive par rapport à la production de poulet. L'accès aux farines animales sera un facteur important de consolidation de cette filière s'il reçoit l'accord de l'aval.

La filière française a fait un choix génétique d'une race de poids moyen (média) contrairement aux Allemands qui ont développé une race lourde. Il en résulte une différence de rendement à la découpe qui est préjudiciable à la compétitivité de la filière nationale. **Il conviendrait de mieux répondre aux attentes des entreprises par le**

ciblage et l'amélioration du « rendement filet ». Les professionnels devraient examiner la possibilité de réorienter la génétique française pour pouvoir utiliser des races plus lourdes ou bien d'adapter la conduite d'élevage des dindes médium (profil de croissance-âge d'abattage) pour augmenter ce « rendement filet ».

Par ailleurs, **il serait nécessaire de trouver une solution au classement des viandes issues de désossage mécanique (d'ailes et de pilons) qui doivent trouver au plus tôt un classement en viande et non en VSM.** Comme cela a été vu, ce déclassement induit un manque à gagner considérable de 0,64 centimes d'euro par kilo de produits sortis usine. Les discussions en cours à l'AFNOR devraient déboucher d'ici à la fin de l'année, ce qui amènera une bonne clarification. Il est souhaitable que les discussions au niveau européen aboutissent le plus rapidement possible.

Enfin **la lutte contre l'histomonose est une priorité** économique plus que sanitaire. Le programme de recherche pour la mise au point de nouveaux médicaments devrait être doté de moyens financiers suffisants avec la participation des pouvoirs publics pour envisager une solution dans les meilleurs délais. L'Allemagne et la Pologne ayant le même problème à résoudre, une coopération européenne pourrait être envisagée.

Conclusion

Contrairement aux autres produits carnés, dont la consommation tend à stagner ou à diminuer la consommation de viande de volaille est en croissance dans tous les pays. Malgré les difficultés qu'elle rencontre depuis une dizaine d'années, la filière française a encore de nombreux atouts pour soutenir la compétition internationale, sous réserve de développer. **Une stratégie de reconquête et de consolidation.**

La reconquête repose principalement sur l'amélioration de la compétitivité. La filière française doit de nouveau s'imposer sur le marché des produits standards sur lequel elle est le plus concurrencée.

Au stade de la production, c'est un nouveau modèle technique et économique de l'élevage avicole qui doit être inventé. Pour réduire significativement l'écart de compétitivité avec le Brésil, le principal concurrent, la mission estime nécessaire de diminuer de 1/5 le coût de production en élevage. Pour atteindre cet objectif, il est proposé de confier une étude de conception et de modélisation de l'exploitation avicole de demain à un groupe pluridisciplinaire d'experts spécialistes de la filière avicole : économistes, techniciens, chercheurs, énergéticiens. Le suivi pourrait être assuré par un comité de pilotage mixte administration-profession.

L'étude aboutirait notamment à la conception d'un nouveau bâtiment avicole qui permettrait d'élaborer un plan de modernisation des bâtiments, soutenu financièrement par l'État.

Un des points clé du nouveau modèle économique d'élevage serait la valorisation, énergétique, de produits actuellement considérés réglementairement comme des déchets à éliminer. Des adaptations juridiques sont nécessaires.

D'un point de vue technique, le « rendement filet » doit être amélioré en production de dinde en agissant sur la conduite d'élevage et/ou la sélection génétique. Le programme de recherche pour lutter contre l'histomonose doit être accéléré pour aboutir à une solution dans les meilleurs délais.

Au stade de l'abattage et de la transformation, il convient de poursuivre systématiquement l'effort d'automatisation et de standardisation de la gamme de produits pour en réduire les coûts. Les aides financières de FranceAgriMer et du FISIA pourraient soutenir utilement ces efforts de robotisation.

Parallèlement, les pouvoirs publics s'attacheront à faciliter le développement de la filière, en réduisant les distorsions de concurrence qui existent actuellement vis à vis de l'Allemagne, en matière de TVA agricole et de coûts salariaux dans les entreprises d'abattage et de transformation. Ils devront également poursuivre les démarches auprès des autorités communautaires pour que les viandes séparées mécaniquement (VSM) « haute qualité » sortent de la catégorie VSM pour être considérées comme des viandes et valorisées comme telles.

Enfin, dans un marché résolument international, une stratégie habile de restructuration du secteur avicole doit être conduite pour éviter que des entreprises françaises ne soient reprises par des concurrents étrangers. Leur regroupement est à favoriser en veillant à ne pas faire de la notion d'abus de position dominante une contrainte nationale supérieure à celle imposée au niveau européen.

La stratégie de consolidation doit viser la défense des parts de marchés de la filière française. D'une part à l'exportation la France doit négocier le maintien des restitutions. Cette position paraît hautement souhaitable compte tenu de l'évolution récente des négociations à l'OMC. D'autre part, elle doit avoir pour objectif de protéger le marché intérieur. La limitation du nombre de productions sous label rouge conduira à renforcer leur poids face aux distributeurs et à éviter leur dispersion. L'obligation d'indiquer le pays d'origine des viandes, prévue par la loi de modernisation agricole doit être mise en œuvre rapidement pour la volaille. Dans le même temps, une politique de promotion collective doit être engagée avec des moyens financiers comparables à ceux utilisés dans les autres États membres et organisée autour d'une interprofession forte et structurée pour l'ensemble des volailles.

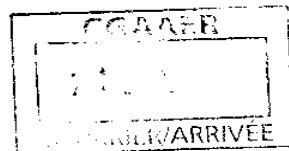
Pierre FOUILLADE

Muriel GUILLET

Jean-Noël MENARD

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Le Directeur de Cabinet

Paris, le 17 DEC. 2009

N/Réf : CI 0605693

*(Avis à l'ordre d'abattage
- Paris
pour l'envoi au
M. le Directeur de Cabinet
AAc (n° ord. 23/12)*

à

Monsieur Jacques BRULHET
Vice-Président du Conseil Général
de l'Agriculture, de l'Alimentation
et des Espaces Ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

L'avenir du secteur de la volaille constitue un enjeu important pour notre économie et pour l'emploi, son chiffre d'affaires en 2008 atteint 3,38 milliards d'euros ; il emploie directement 70 000 personnes et contribue à 6 % du solde de notre excédent agroalimentaire en viande. C'est une filière qui génère une forte activité en amont (éleveurs, fabricants d'aliments, céréaliers, accouveurs, génétique) ainsi qu'en aval, par la production de produits transformés à base de viande, et ceci pour les poulets de chair, canards, dindes, pintades.

La France est le premier producteur européen de viande de volaille et premier exportateur de produits avicoles vers les pays tiers.

Cependant, l'aviculture française traverse depuis plus de dix ans une crise structurelle qui se traduit par un recul continu de la production, le vieillissement des outils, un repli des exportations vers nos clients européens, une stagnation de la consommation et une progression inéluctable des importations que n'expliquent pas seulement les crises sanitaires aigües qu'elle a subies, comme celle de l'influenza aviaire en 2006. On assiste à l'implantation en Europe de grands groupes mondiaux, à la pénétration rapide de préparations à base de viande des pays tiers sur nos marchés au détriment des productions françaises, tandis que la disparition des restitutions envisagée en 2013 fragilise l'avenir de nos exportations, notamment vers les marchés du Proche et du Moyen-Orient.

....

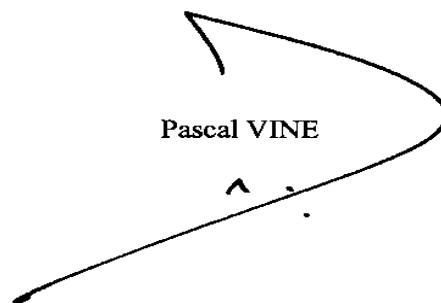
Dans ce contexte, le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche souhaite que soit mise en place une mission conjointe du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) et l'Inspection Générale des Finances (IGF). J'ai sollicité à cet effet le Ministère des Finances, de l'Industrie et de l'Emploi.

La mission devra analyser les atouts, les handicaps et les faiblesses du secteur avicole français face à ses concurrents européens et mondiaux, et proposer les moyens de rétablir la compétitivité susceptible de maintenir et de développer une filière modernisée au sein de la production agricole française et mondiale, tout en répondant aux défis liés du Grenelle de l'environnement.

La mission pourra s'appuyer notamment sur les récents travaux prospectifs de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et de l'ITAVI (Institut Technique de l'Aviculture), ainsi que sur les éléments dont disposent la Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires, FranceAgriMer et la délégation interministérielle aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie.

De plus, il serait souhaitable qu'elle analyse les flux d'importation et les circuits commerciaux intracommunautaires de produits avicoles originaires de pays tiers, ainsi que les stratégies de la moyenne et grande distribution en matière d'approvisionnement.

Vous voudrez bien me faire connaître les membres de votre Conseil que vous aurez désignés pour cette mission. Le rapport de mission devra être rendu pour fin mars 2010.



Pascal VINE

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Date et lieu	Personnes rencontrées	Organismes
10/02/10 Paris	Caroline LEPOUTIER Pierre CHARPENTIER	Cabinet MAAP
12/02/10 Paris	Claudine LEBON	Sous-directrice de la santé et de la protection animales-DGAI
17/02/10 Paris	Gilles LE POTTIER	Directeur général du Comité interprofessionnel de la dinde française
25/02/10 Sablé-sur-Sarthe	Denis LAMBERT Gilles HUTTEPAIN André DELION	Groupe LDC Président du Directoire - Directeur du Pôle volaille et président de la FIA Directeur amont et international directeur financier
08/03/10 Paris	Louis BIANNIC	DRAAF Bretagne
08/04/10 Paris	Charles DOUX Guy ODRY François LE FORT Pascal LE FLOC'H Herrick PINGUET	groupe DOUX Président directeur général Directeur général délégué Directeur industriel Europe Directeur amont Secrétaire général ressources humaines, communication et juridique
08/06/10 Paris	Maryse SABOULARD Yves TREGARO Magalie BALLAN	FranceAgriMer Service d'appui aux exportateurs Analyse des marchés Conjoncture-analyse économique
15/06/10 Orléans	Hugo JANSEN Basile TCHIKLADZE	Cargill Orléans Directeur général Directeur d'usine
15/06/10 Paris	Sébastien BORDAS Jeanne ZELER	Mc Donald's Europe Directeur achat-qualité-logistique Ingénieur filières agricoles Mc Donald's
17/06/10 Ancenis	Hubert GARAUD Alain GUILLEMIN Christophe PONCET	TERRENA Président Directeur général Directeur Communication

	Philippe VERNET	Directeur du Pôle agroalimentaire et Président de GASTRONOME
21/06/10 Paris	Marie-Paule SPIESS	UBIFRANCE Chef de projet produits animaux département AGROTECH
22/06/10 Paris	Jean CHAMPAGNE	ITAVI
23/06/10 Paris	Claire LE BIGOT Véronique BALMONT	DGPAAT-MAAP Chef du bureau des viandes et productions animales spécialisées responsable aviculture et productions animales spécialisées
13/07/10 Paris	Pascale BRIAND	MAAP-DGAI Directrice générale
19/07/10 Vannes	Gilles DREAN	Président du CIDEF Ancien PDG de RONSARD
20/07/10 Paris	Pierre Alexandre TIEULE	CARREFOUR Secrétaire Général
20/07/10 Paris	Daniel SAUVAGET	TILLY-SABCO Président
21/07/10 Paris	Eugène SCHAEFFER Philippe LE LOUP Sylvain GALLOT Christian MARINOVITAVI	ITAVI Président ITAVI et SNA Directeur Ingénieur au service économie Directeur CNPO
21/07/10 Paris	Françoise BASTIEN	Fédération des industries avicoles (FIA) Déléguée Générale
22/07/10 Paris	Laurent COUSIN Laurence JOLLY	SODEXO Directeur Groupe Marketing de l'offre Acheteur Europe-Direction des achats
03/08/10 Paris	Francis RANC	Groupement interprofessionnel pour la promotion des exportations de poulets Président du GIPEP
31/08/10 Paris	Charles DOUX	Groupe DOUX Président directeur général

Annexe 3 : Liste des textes de référence

- Agra CEAS Consulting for Policy Departement Structural and Cohesion Policies – European Parliament, *the poultry and eggs sectors : evaluation of the current market situation and future prospects*, April 2010.
- AND international, *Industrie de la volaille : synthèse des résultats 2008-09*, Panoramas financiers 2009, avril 2010.
- Chambres d'agriculture du Grand-Ouest, *Résultats de l'enquête avicole 2008-2009*, novembre 2009.
- CREDOC, *Fournitures de données relatives à la consommation de produits carnés en restauration hors foyer en France*, février 2010.
- Douanes françaises, *statistiques du commerce extérieur*, 2008-2009-juin 2010.
- FranceAgriMer, *Le marché des produits laitiers, carnés et avicoles*, 2005,2006,2007,2008 et 2009.
- FranceAgriMer, *la consommation des produits carnés par les ménages français en 2008*, avril 2009
- FranceAgriMer, *la consommation des produits laitiers et carnés en 2007, 2008*
- FranceAgriMer, *Les filières de l'élevage français : filières avicoles*, Les cahiers de FranceAgriMer, septembre 2009.
- GIPED, *note de réflexion sur l'avenir des exportations de poulets entiers vers les pays tiers*, 16/10/09.
- INRA-ITAVI, *Prospectives : la filière avicole française à l'horizon 2025*, octobre 2009.
- ITAVI, *le parc de bâtiments d'élevage de volailles de chair : perspectives d'évolution au cours des prochaines années et construction d'un outil de simulation*, septembre 2009.
- Dominique Martin, *Le poulailler du futur, que du bonheur*, Horizon, le magazine de TERRENA, juin 2010
- Daniel Perrin, CGGREF, *perspectives de la filière volailles de chair*, juillet 1999.
- UBIFRANCE-FranceAgriMer, *Viande de volaille : diagnostic des opportunités de développement à l'export sur 5 marchés clés*, mars 2010.
- UBIFRANCE, *Dossier « Bilan viandes de volaille 2009 »*, Lettre de veille internationale viandes et produits transformés n°31 mai 2010.
- Peter Van Horne P.L.M, *Coûts de production des poulets de chair dans divers pays d'Europe et du monde :étude comparative et perspectives*, Huitièmes journées de la recherche avicole, Saint-Malo, 25-26 mars 2009.

Annexe 4: diagnostic détaillé

Une situation fragilisée par 10 ans de difficultés à surmonter

La filière de volaille de chair est un fleuron de l'élevage français, tant par son poids économique intérieur que par son rayonnement international. Elle se caractérise par une forte segmentation et offre une large gamme de produits de découpe et de produits élaborés : poulet, dinde, caille, canard, pintade, pigeon. Cette variété de l'offre est une spécificité en Europe. Si elle répond d'abord à une demande intérieure, elle assure à la France le 5ème rang des pays exportateurs. Dans un marché en forte croissance, la compétition internationale s'est accrue ces dix dernières années. D'une part, le Brésil s'est imposé comme le fournisseur le moins cher du marché ; il a profité de l'ouverture du marché européen en application des accords commerciaux internationaux conclus depuis la fin des années 90. D'autre part, des pays traditionnellement importateurs ont développé leur propre production. Face à ces assauts, la filière française a perdu du terrain en Europe comme sur son marché intérieur.

Le recul touche l'ensemble de la filière volaille de chair. Le poulet et la dinde représentent à eux seuls 75% des volumes produits en France et plus de 90% de son commerce extérieur de viande de volaille. C'est pourquoi, la mission s'est plus particulièrement focalisée sur ces deux productions.

NB : Les données sont exprimées en poids produit (tonnes) ; lorsqu'elles sont exprimées en tonnes équivalent carcasse, cela est précisé (tec)

1 Une production française stagnante dans un marché mondial en développement

La viande de volaille accroît régulièrement sa part du marché mondial des viandes et représente le tiers de la production mondiale de viande. La volaille, avec 91,7 millions de tonnes produites en 2009, est la 2ème viande produite dans le monde, après la viande de porc (103 millions de tonnes), largement devant la viande bovine (66 millions de tonnes). La croissance annuelle de la production est de 3,8% en moyenne ces dernières années. Les principaux producteurs sont les USA (21%), la Chine (17%), l'Union Européenne (16%) puis le Brésil (12%). Si l'UE à 27 a conservé une production globale plus ou moins stable depuis 10 ans, les USA et la Chine ont accru la leur de 3 millions de tonnes et le Brésil de 6 millions de tonnes. Quant à la production russe, elle est passée dans le même temps de 750 000 tonnes à 2,5 millions de tonnes.

Dans l'Union Européenne, de 2001 à 2009 la production de volailles est restée stable globalement, mais avec des évolutions très contrastées selon les Pays.

Production indigène brute de volailles dans les principaux États membres de l'UE 2001-2009 (en milliers de tec)

	2001	2009	Évolution en %
France	2 269	1 810	- 20%
Allemagne	986	1 363	+ 3%
Italie	1 134	1 116	- 2%
Pays-Bas	717	702	- 2%
Espagne	1 305	1 303	0%
Royaume-Uni	1 572	1 390	- 12%
Pologne	695	1 297	+ 86%
EU à 27	11 404	11 560	+ 1%

2001 :Source AVEC-Commission européenne

2009 :Source FAM d'après Commission européenne

La France est le 5ème producteur mondial et le premier européen avec 1,8 millions de tec en 2009. Sa production a chuté de 20% entre 2001 et 2010 entraînant une réduction de sa part dans la production européenne (11,5 millions de tec) de 20% à 15,5%. Dans le même temps, l'Allemagne a augmenté sa production de 38% et la Pologne de 86%. Les autres principaux pays producteurs ont maintenu leur volume de production au cours de la même période, à l'exception du Royaume Uni qui, comme la France, a connu une baisse de production sensible (12%).

Comme le montrent les deux tableaux ci-après, au cours de la période 2002-2009, la production européenne de poulet s'est accrue de 13% mais la production de dinde a chuté de 24%. Si en matière de poulet la France reste pratiquement stable (-2%), sa production de dinde a régressé fortement (-40%). Dans le même temps, l'Allemagne augmentait sa production de poulet de 58% et de dinde de 5%.

Production indigène brute de poulet dans les principaux pays producteurs de l'UE (en milliers de tec)

	2002	2009	Évolution en %
Royaume uni	1 272	1 236	-3%
Espagne	1 046	1 057	1%
France	1 043	1 027	-2%
Pologne	761	985	29%
Allemagne	571	902	58%
Italie	705	730	3%
Pays-Bas	620	630	2%
UE 27	7 848	8 856	13%

Source :FAM d'après Commission européenne

Production indigène brute de dinde dans les principaux pays producteurs de l'UE (en milliers de tec)

	2002	2009	Évolution en %
France	698	421	- 40%
Allemagne	53	370	+ 5%
Italie	350	290	- 17%
Pologne	247	275	+ 11%
Royaume uni	238	128	- 46%
UE 27	313	1 760	- 24%

Source :FAM d'après Commission européenne

L'élevage avicole français est pratiqué dans environ 20 000 exploitations agricoles dont plus des deux tiers ne sont pas spécialisées²⁸. Elles comportent alors un atelier de petite taille (moins de 2000 m²), où l'aviculture côtoie d'autres productions animales. Sur la base des chiffres de l'enquête SCEES sur l'aviculture de 2004, seules 38 % des exploitations avicoles des quatre principales régions concernées tirent au moins 75 % de leur revenu de cette activité. Ces exploitations spécialisées concentreraient par ailleurs la moitié des surfaces de bâtiment. Toutefois, l'enquête avicole des Chambres d'agriculture 2009 relève une tendance à l'agrandissement : les élevages de plus de 3000 m², qui ne représentaient que 7,7 % de l'échantillon en 2000 en constituent aujourd'hui 12,4% et concentrent 29,4 % des surfaces de bâtiment.

L'enquête SCEES 2004 relevait également une population vieillissante des chefs d'exploitation. La tendance au vieillissement des éleveurs se confirme d'une année sur l'autre par les résultats des enquêtes des Chambres d'Agriculture. Le vieillissement du parc de bâtiment constitue un autre élément majeur. Il y a peu de renouvellement, et les bâtiments de plus de 30 ans d'âge sont 5 fois plus nombreux que les bâtiments de moins de 5 ans. Or le renouvellement des bâtiments est non seulement nécessaire pour maintenir la performance technique et économique, mais c'est aussi un moyen privilégié d'introduire des innovations. En pratique, les investissements réalisés sur les bâtiments au cours des dernières années sont beaucoup plus fréquemment des rénovations de bâtiments anciens que des constructions neuves. L'investissement tend à se limiter à un maintien du parc et des structures de production existantes plus qu'à une véritable modernisation de l'appareil de production.

2 Une hausse constante de la consommation

Avec une part de 35,2%²⁹, la viande de volaille est la 2ème viande consommée au monde, après le porc (38,3%). Elle bénéficie d'une grande accessibilité en terme économique et d'absence d'interdit religieux. Par ailleurs, elle dispose auprès des consommateurs

28 Chiffres 2007

29 Chiffres FAM 2009

occidentaux d'une bonne image diététique et sanitaire. Elle tend à se substituer aux autres viandes.

2.1 Une consommation européenne qui se porte bien

Dans un contexte de réduction tendancielle de consommation de viande, celle de volaille est soutenue grâce à des produits diversifiés, souvent bon marché et bénéficiant de nombreuses promotions liées à la pression de la concurrence. Elle représente 11,7 millions de tec³⁰, soit 28% de la consommation des produits carnés. Chaque Européen en consomme en moyenne 22,8 kg/an. Le poulet domine largement. La dinde, banalisée et plus chère, résiste difficilement face à lui. La consommation globale de volaille varie du simple au double suivant les pays. Les plus grands consommateurs sont au Portugal (33,6 kg/hab), au Royaume-Uni (29,8 kg/hab), en Espagne (30,0 kg/hab). Parmi les moins grands consommateurs, on relève la Belgique et l'Italie (16,9 kg/hab). La consommation française est un peu supérieure à la moyenne (24,2 kg/hab) et celle de l'Allemagne y est très inférieure (17,5 kg/hab). Cependant, l'effet démographique fait qu'en quantité totale consommée, les 3 premiers pays consommateurs sont le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne avec plus de 1,4 million de tec chacun en 2009.

Le consommateur européen est sensible à l'origine nationale, au bien-être des animaux, à l'environnement, surtout lorsqu'il s'agit de produits entiers ou découpés frais. Cette préoccupation décroît à mesure que le produit est transformé. Les logos ou autres labels, nationaux ou propres aux distributeurs, se développent pour rassurer le consommateur sur les conditions d'élevage, la sécurité sanitaire, l'impact écologique. Cependant, le consommateur est très majoritairement le plus attentif au prix. La place du hard-discount est très importante dans la distribution de la viande de volaille. Les grandes enseignes, implantées dans plusieurs pays, font des appels d'offre sur de très grands volumes. Des cahiers des charges spécifiques favorisent les entreprises « compatriotes » bien adaptées aux exigences locales particulières alors que les entreprises françaises ne peuvent ou ne veulent y répondre.

Au Royaume-Uni, la volaille est la première viande consommée (37%). C'est de très loin le poulet qui est le plus acheté par les ménages ; la dinde a chuté depuis 2007 mais conserve néanmoins un attrait au moment des fêtes. La volaille est essentiellement commercialisée par les chaînes de supermarché avec une segmentation de plus en plus qualitative du marché, avec la prise en compte les conditions d'élevage. Outre les labels spécifiques (85% de la volaille de chair), une importance croissante est donnée au « Buy British », signalant la provenance nationale des produits.

En Allemagne, on assiste au même phénomène à travers le « QS », une certification qualité nationale, le « 5D » comme Deutschland, (né, élevé, engrangé, abattu et transformé en Allemagne), pour lesquels les consommateurs affichent une forte préférence nationale, soutenue par de nombreuses campagnes de promotion. Le

consommateur allemand achète la moitié de sa viande de volaille dans des marchés discounts. La part du poulet s'accroît au détriment du porc (+1 kg/an/hab en 5 ans). La consommation de dinde est importante (6 kg/hab/an) mais sans progression; le pays n'est auto approvisionné qu'à 76% mais tend à réduire son déficit sur ce créneau.

La question de l'origine de la viande de volaille est une préoccupation forte et récurrente dans l'UE. Elle a été reprise par le parlement européen en 2009 dans ses amendements lors de la modification du règlement « OCM unique ». Si cette option n'a pas été retenue, il est clair qu'il existe une volonté des Etats d'indiquer l'origine de la viande afin que le consommateur puisse choisir en toute connaissance de cause.

2.2 Une consommation française dynamique, tirée par le poulet

Avec 1,58 millions de tonnes consommés en France en 2009, la part de la volaille (29,4%) est proche de celle du bœuf (30,2%). Elle tend à augmenter au sein d'une consommation de viande totale de 88 kg/habitant/an, elle-même orientée à la baisse.

Les crises sanitaires ont pu développer une certaine méfiance vis à vis des élevages de volaille de type « industriel ». Au plus fort de ces crises, l'attente d'information sur l'origine et le mode de production était forte. Les produits label rouge, certifiés et issus de l'agriculture biologique ont pu apporter une réponse rassurante à une partie des consommateurs. Aujourd'hui, ils plafonnent au 1/4 de la consommation. La proximité de la production est aussi un élément de confiance, mais cette sensibilité à la provenance des produits s'estompe d'autant plus que le produit est transformé et élaboré. La crise sanitaire passée, les difficultés économiques ont ravivé le réflexe du meilleur prix. L'origine française n'est que le 3ème critère de choix (71%) d'achat d'un produit, après la sécurité alimentaire et le prix (environ 80%). Viennent ensuite loin derrière, le signe de qualité et la marque (moins de 60 %)³¹.

Les circuits de distribution fournissent aux ménages les 3/4 des volumes de viande de volaille consommés, soit plus de 1,1 million de tonnes. 80% sont achetés en grande distribution, dont 13% avec le hard-discount. Pour le poulet PAC, c'est 96%. Sur les différents types de viandes fraîches de volaille, les ménages français ont acheté, en 2008, 43% de poulet, 16 % de dinde et 24% de produits élaborés. Malgré l'augmentation des prix liée à celle des aliments, le marché de la volaille a bien résisté ces deux dernières années car c'est une viande qui reste bon marché. Le prix d'achat moyen à la consommation était en 2009³² de 7,11 €/kg, avec une tendance baissière (-1,4%). Cette baisse a principalement touché les produits élaborés frais avec un prix moyen de 8,22 €/kg. La viande de dinde (7,56 €/kg), par son prix supérieur à celui du poulet (5,88 €/kg), est devenue, aux yeux du consommateur, une viande moins intéressante du point de vue de sa relation qualité/prix ; les quantités achetées directement par les consommateurs reculent chaque année (- 20% depuis 2000).

31 Source CREDOC, enquête consommation juin 2008 - marché de Rungis

32 Source FranceAgriMer d'après Kantar Wordpanel

Au-delà de la recherche du prix le plus bas, l'acheteur-consommateur arbitre aussi ses achats par la facilité d'utilisation des produits. Le comportement des ménages a évolué vers une réduction du temps consacré à la cuisine et demande de plus en plus de produits faciles et rapides à cuisiner. Le blanc de poulet est à cet égard un produit « pas cher » et « pratique », au même rang que le steak haché ou le jambon. Parmi les produits élaborés, le « tout-prêt » est désormais utilisé peu ou prou par la majorité des ménages. Ainsi, le CREDOC envisage-t-il une augmentation du marché des conserves et des plats préparés de 1,2% par an en euros constants, d'ici 2020. Les traiteurs et charcutiers industriels qui développent les produits élaborés, utilisent essentiellement des découpes désossées. Ce sont en grande majorité des blancs de poulet ; ils se substituent de plus en plus aux blancs de dinde. Les industriels se basent sur deux types d'approches : après les critères techniques relatifs aux caractéristiques du produit (présentation des viandes, homogénéité pour les process automatisés, qualité micro-biologique), les critères économiques sont déterminants. La production française et les grands volaillers nationaux, se trouvent ainsi soumis à la concurrence sévère des viandes congelées et saumurées, produites à moindre coût, notamment par le Brésil. La conséquence est observée au niveau des importations.

La grande distribution, quant à elle, communique volontiers dans ses publicités et dans les rayons, sur l'origine des produits alimentaires frais (origine France ou fabriqué en France). Ceci est plutôt un atout pour la volaille française vendue entière ou en découpe. A l'inverse, la croissance des ventes de produits élaborés ne joue pas en sa faveur, tant qu'un étiquetage ne précisera pas l'origine des viandes utilisées dans les fabrications. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche³³ a modifié le code de la consommation et rend désormais possible l'obligation d'indication du pays d'origine des produits à l'état brut ou transformé. La viande de volaille française pourrait en tirer un réel bénéfice dans ce circuit de distribution, et appuierait la production nationale de produits transformés.

Avec 6,7 milliards de repas annuels³⁴, la restauration hors domicile (RHD) constitue un marché important pour les entreprises agro-alimentaires. 70% des repas sont assurés par la restauration commerciale et 30% par la restauration collective. Cependant la restauration collective assure 44% des volumes de produits carnés, et même 53%³⁵ pour la volaille, soit presque 400 000 tonnes/an. Le poulet représente 40% des achats de volaille, les produits élaborés et charcuterie de volaille 30%, et la dinde 20%. Il est estimé³⁶ qu'au moins le 1/3 des approvisionnements RHD est sous forme surgelée, propice à la concurrence des importations.

La restauration collective est soumise à un certain nombre de règles dont celle d'informer les consommateurs. Actuellement, l'obligation d'indiquer le pays de l'abattage de l'animal n'existe que pour la viande bovine. Cependant l'expérience montre avec celle-ci que l'origine française n'est pas pour autant mieux valorisée. En effet, le consommateur final prête d'autant moins d'attention à l'origine de ce qu'il mange, qu'il constitue en l'occurrence une clientèle captive. Il n'y a donc pas d'amélioration à attendre sur ce point à moins d'efforts importants de communication aux effets sans doute incertains. En

33 Loi n°2010-874 du 27/07/10

34 Étude CREDOC- analyse sectorielle du secteur de la restauration hors foyer en 2007

35 Chiffres 2008-CREDOC

36 OFFIVAL, les produits carnés en restauration hors foyer-2004

revanche, l'introduction d'un critère « développement durable » dans les appels d'offre pourrait être un facteur favorisant les circuits courts et donc la filière nationale. Enfin, dans les services de restauration des administrations et des établissements publics placés sous leur tutelle, le gouvernement a donné un objectif de 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans les menus en 2012. L'impact sera d'autant plus favorable à la filière avicole que l'offre sera importante et abordable financièrement. Même si cela restera de faible volume, mais il convient de ne négliger aucune niche.

Concernant la restauration structurée, sous forme de chaînes ou de service sous contrat, son activité progresse régulièrement (40,3% soit + 6,5% sur les 8 dernières années) aux dépens de la restauration indépendante (ou autogérée). Leurs marchés de viande sont négociés au minimum à l'échelle nationale. Cependant la diversification des approvisionnements (de France, d'autres pays de l'UE ou de pays tiers) leur est nécessaire pour assurer la souplesse et la réactivité face aux fluctuations de tous ordres. Dans un souci de plus en plus prégnant de traçabilité et de mieux maîtriser leur produit final, les grands groupes (internationaux) de restauration négocient de plus en plus directement avec la production, et imposent leurs producteurs à leurs fournisseurs intermédiaires (abatteurs, transformateurs). Leur préoccupation est de pouvoir communiquer et répondre aux demandes sur l'origine de leurs produits et sur les conditions d'élevage correspondantes. A travers les cahiers des charges, ils recherchent également des éléments de communication répondant aux aspirations sociétales : « plus bio » ou « plus naturel », plus proche, plus respectueux de l'environnement (bilan carbone) et du bien-être des animaux.

Face à la grande distribution et aux groupes de restauration hors domicile, l'offre française doit être structurée pour pouvoir résister aux pénétrations fortes de ces marchés par les grands groupes étrangers. Ceux-ci ont une capacité à répondre aux appels d'offre importants sur des produits très standardisés. Jusqu'à présent, il y a toujours un refus d'alliance entre les entreprises françaises. En 2009, on peut estimer que les importations correspondent à 24% de la volaille consommée (18% en 2005). Pour le poulet, ce taux est de 33% (26% en 2005) et pour la dinde 13% (8% en 2005)³⁷. L'un des enjeux majeurs de la filière avicole française est de reconquérir l'approvisionnement du marché national, particulièrement sur le marché du frais sur lequel elle a de sérieux atouts. Les perspectives de consommation de la viande de volaille pour les années à venir sont optimistes, quels que soient les scénarios envisagés, en raison de sa compétitivité par rapport aux autres viandes. **La croissance de la demande nationale doit cesser d'être confisquée par les importations.**

Les forces de la filière de volaille française sont la diversité, la segmentation et la qualité de son offre. Ses positions sur le marché intérieur ne peuvent qu'être renforcées par la précision de son origine sur les produits alimentaires. Il convient donc que les dispositions de la LMAP puissent s'appliquer rapidement à la viande et aux préparations à base de viandes de volaille. **A l'échelle européenne, l'État français doit soutenir l'indication du pays d'origine qui, de fait, existe chez nos principaux clients et concurrents, et qui sécuriserait également la position française.**

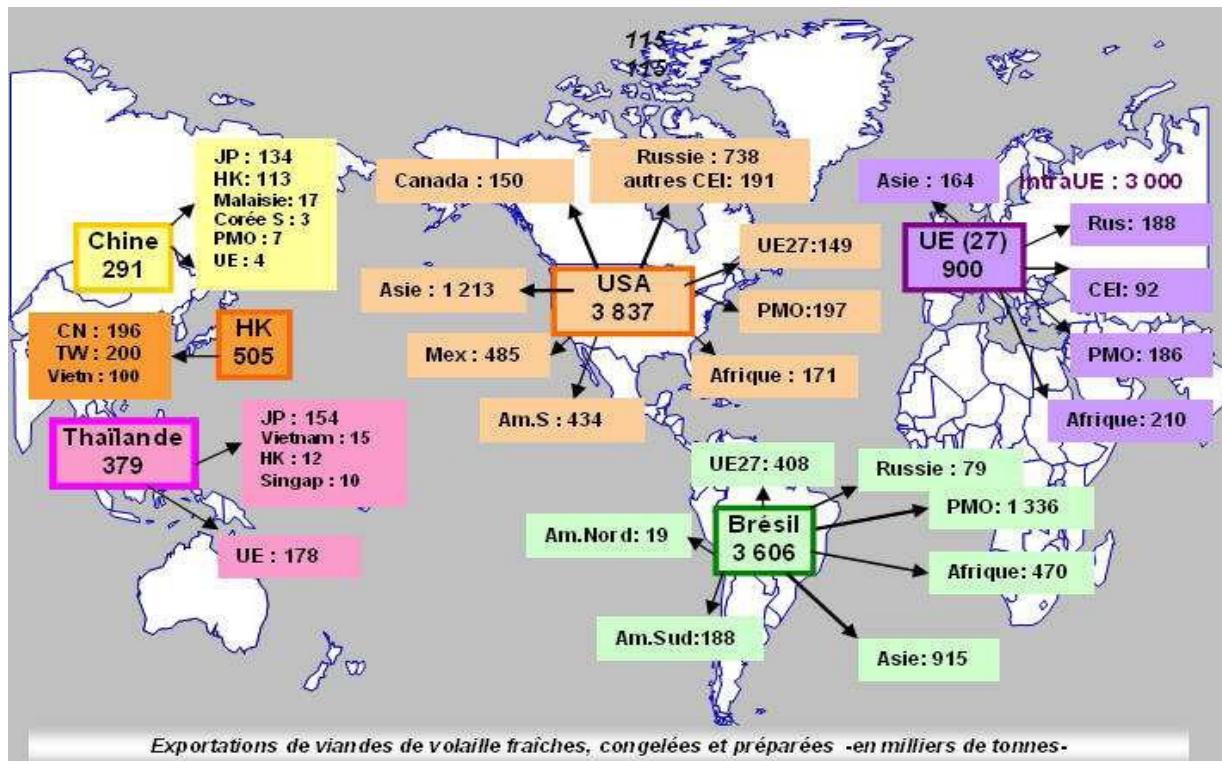
37 Source Agreste- statistiques sur l'aviculture 2008

3 Commerce extérieur : érosion du solde commercial européen et français

NB : Les données ne concernent que les viandes de volailles et préparations, hors animaux vivants.

Stimulés par la demande internationale qui ne cesse d'augmenter, les échanges mondiaux de viande de volaille atteignent 13 millions de tonnes (17 Md €), soit plus que la production totale européenne. En 2009³⁸, le Brésil se trouve au coude à coude avec les USA. Ils ont exporté respectivement 3 606 000 tonnes et 3 837 000 tonnes. L'UE, 3ème exportateur mondial, assure 900 000 tonnes. La France y participe à hauteur du tiers. L'essentiel de ces échanges est constitué de viande et de préparations de poulet. Les premiers pays importateurs en volume sont la Chine (1 984 Mtec) et la Russie (1 435 Mtec), puis l'Union européenne (1 114 Mtec)³⁹. Néanmoins, l'UE est la deuxième destination en valeur avec plus de 2 milliards de dollars⁴⁰, juste après le Japon, et largement avant la Russie et la Chine. Sa solvabilité en fait une destination très attractive et accroît la pression de l'offre mondiale sur les pièces désossées (filets) pour satisfaire sa demande intérieure.

Les principaux échanges internationaux de viandes et de préparations de volaille en 2009
(Ubifrance 2010 d'après Douanes des pays exportateurs, GTA / AGROSTAT)



38 Source Ubifrance d'après Douanes des pays exportateurs, GTA/AGROSTAT

39 Source FranceAgriMer 2008

40 Source Ubifrance – GTA - 2008

Les USA et le Brésil dominent le marché mondial. La volaille américaine alimente majoritairement la Russie et se trouve en forte compétition avec la volaille brésilienne en Asie. Le Brésil s'impose au Moyen-Orient, en Afrique et de plus en plus en UE.

Le solde des échanges de l'UE avec les pays tiers est déficitaire depuis dix ans. Le pic est en 2007 avec 206 300 tec ; il est redescendu à 134 600 tec en 2009. Les exportations européennes s'établissent autour d'un million de tec. Les importations, après un triplement de leur volume sur la dernière décennie, s'infléchissent en 2009 à 1,15 million de tec. Les 3/4 proviennent du Brésil. L'implantation des deux plus importants groupes brésiliens, Brasil Foods (via Perdigao) et Marfrig, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en France, ont contribué à renforcer le poids de ce pays dans l'UE. Les produits importés sont avant tout des morceaux désossés, filets de poulets, dont l'UE est déficitaire eu égard à sa consommation. Au sein même de l'UE, les échanges sont un enjeu de taille : ils atteignent aujourd'hui 3,5 millions de tec, soit près du tiers de la production européenne. L'acquisition d'outils ou le développement de groupes comme LDC en Pologne et en Espagne, Doux en Allemagne ou Vion au Royaume-Uni, en plus des groupes précédents, favorise ces échanges.

L'excédent commercial de la France en viande de volaille s'est établi à 193 000 tec en 2009 et à 261 M€⁴¹. Il est régulièrement en diminution sous l'effet conjugué de l'augmentation des importations (7,4% en 2009) et de la perte de marché à l'exportation, principalement à destination des pays de l'UE (-1,3% en 2009). En 10 ans, cet excédent a chuté de 70% en volume et 73% en valeur. La dinde participe aux excédents financiers à hauteur de 44% alors que le poulet, s'il est encore excédentaire en volume, est déficitaire en valeur. Pour la suite de cette partie, la mission a choisi de distinguer la filière poulet de celle de la dinde car les problématiques sont différentes du fait du poids relatif de chacune d'elle.

3.1 Le poulet français résiste au Proche et Moyen-Orient mais est attaqué sur tous ses marchés

Les exportations françaises à destination des pays tiers pèsent 279 700 tec⁴². Elles représentent 70% des volumes de viandes de poulet (tonnage produits) exportés mais seulement 50% de leur valeur (hors abats). La France est le seul pays européen à disposer d'une véritable filière spécialisée dans le grand export de poulets entiers. Après les difficultés rencontrées en 2006 suite à l'épisode de grippe aviaire et l'embargo qui a suivi, cette filière connaît un redressement notable. Elle renoue avec les volumes du début des années 2000, malgré un contexte défavorable en coût de production et une parité avec le dollar souvent pénalisante. Elle est soutenue par les restitutions⁴³ sur ses principales

41 source FranceAgriMer

42 Source FAM d'après douanes françaises 2009

43 Le règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil du 22/10/07 « OCM unique » est la base légale. La commission fixe périodiquement la liste des produits ouvrant droit à restitution ainsi que le taux des restitutions. Le règlement (UE) n°525/2010 de la commission du 17/06/10 fixant les restitution à l'exportation dans le secteur de la viande de volaille, précise les montants actuellement en cours pour les destinations concernées. Pour les poulets congelés, les destinations répertoriées sont les pays de la

destinations que sont le Proche et Moyen Orient ainsi que la Russie. Ces pays représentent 2/3 des exportations vers les pays tiers et 98 % des restitutions versées à la France. En 2009, celles-ci représentaient 77 M €, soit 84% du montant alloué par l'UE à l'ensemble des États membres.

Le marché du Proche et Moyen Orient est en forte expansion depuis 10 ans. Cette croissance a bénéficié jusque-là au Brésil. Il a multiplié par 2,6 ses exportations de poulets congelés (860 000 tonnes) et par 120 celles de découpes (240 000 tonnes). Dans le même temps, les entreprises françaises, traditionnellement très présentes dans cette zone, maintiennent tout juste leur position (de l'ordre de 160 000 tonnes). Ce sont à 97% des poulets entiers congelés, avec restitutions. L'Arabie Saoudite acquiert à elle seule près de 60% de ces volumes. Il y a peu de concurrence européenne. Le Danemark a quasiment disparu de la zone. L'Allemagne, par le biais de la filiale DOUX, cherche à s'implanter (4 600 tonnes en 2008 et 8 300 tonnes en 2009) sur le même segment français.

Le marché russe, par son volume et ses fluctuations, pèse lourdement sur les échanges internationaux. Les USA sont les principaux fournisseurs, avant l'UE et le Brésil. La France a fourni, en 2009, le ¼ des volumes exportés (hors VSM) dont 60% des poulets entiers congelés, grâce aux restitutions ; mais cela représente un faible volume face à la demande croissante de filets congelés. Sur les produits de découpe, les français ne pèsent plus que 11%, face aux allemands qui dominent à 44%, et aux hollandais qui ont atteint 36%. Leur croissance a été de 30% en un an. Enfin, la Russie affiche sa volonté de développer son secteur volaille et d'atteindre une autosuffisance de 85%. Ainsi pour le poulet, sa production a été multipliée par 4 en 12 ans pour atteindre aujourd'hui plus de 2,5 millions de tonnes. Ses perspectives seraient de 3,4 millions de tonnes pour 2012.

Le marché de l'Afrique sub-saharienne est largement dominé par le Brésil. L'UE maintient ses volumes autour de 160 000 tonnes. C'est une destination importante pour les poules et certains morceaux de découpe mal valorisés en UE. Les restitutions sur ces destinations se sont considérablement amoindries depuis 2000, conséquence des accords du GATT. La France en a encore bénéficié sur des pays tels que Sénégal, Bénin, Congo, Gabon... qu'en 2003. L'Angola a été le dernier pays à recevoir des viandes de poulet aidées, en faible quantité, jusqu'en 2008. Les exportations françaises se font désormais sans restitution dans cette zone. Elles représentent environ 30 000 tonnes, relativement stables depuis 2003, soit 18% du volume européen expédié. Le Bénin constitue à lui seul la moitié de ce volume. Les autres États membres exportant sur cette zone sont les Pays-Bas (30%) et la Belgique (18%) ; l'Allemagne est peu présente (moins de 3%).

Le marché de l'Asie est partagé entre les USA et le Brésil. Les exportations européennes sont en grande partie constituée d'ailes de poulet, d'abats et de morceaux non désossés. Les Pays-Bas assurent près de ¼ des volumes, la Pologne 14% et la France 10%.

Principaux exportateurs européens vers les pays tiers en 2009

communauté des États indépendants (CEI) dont la Russie, ainsi que les pays suivants : Angola, Arabie saoudite, Koweït, Bahreïn, Qatar, Oman, Émirats arabes unis, Jordanie, Yémen, Liban, Irak, Iran.

Exportations (en tonnes)	UE à 27	France	Pays-Bas	Allemagne
Total viandes et abats de volaille	885 400	290 400	176 000	120 200
Poulet entier congelé	273 900	195 200	8 400	21 100
Morceaux poulet congelés	447 800	47 200	142 400	71 400

sources Douanes-FAM

Avec 124 000 tec⁴⁴, les exportations françaises vers l'UE sont en repli constant depuis le début des années 2000. Elles subissent le développement de la production des pays traditionnellement destinataires (Allemagne, Belgique) et la concurrence de plus en plus importante des produits en provenance des pays tiers. Le marché européen ne représente désormais que 30% des volumes (en tonnage produits). Il pèse cependant 50% de la valeur totale des exportations de viandes de poulet. Le chiffre d'affaire se fait essentiellement à partir des produits frais et des préparations à base de poulet. 71% des ventes françaises partent dans cinq pays européens : l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas maintiennent voire confortent leurs volumes sur les deux dernières années. Le Royaume-Uni diminue de 16%. L'Allemagne est en retrait sévère de 27% ; si ses approvisionnements français sont maintenus en carcasses fraîches, ils sont réduits en filets et préparations désormais fournis par le Portugal et le Royaume-Uni.

Les importations françaises de poulet correspondent à 341 500 tec, soit 83% des importations de volaille. Elles se concentrent sur les filets, les cuisses et les préparations à base de viande. Contrairement aux autres États membres, la France importe peu directement des pays tiers : moins de 8 % de ses volumes. Près de 80% des demandes sont satisfaites par la Belgique à hauteur de 34%, les Pays-Bas à 24%, le Royaume-Uni à 11% et l'Allemagne à 9%. A l'examen des documents des douanes, quelques constats s'imposent : les produits allemands importés par la France apparaissent avec une valeur supérieure à celle de leurs concurrents européens, particulièrement sur les produits frais. Les Pays-Bas et la Belgique font l'objet d'une percée spectaculaire entre 2008 et 2009, qui ne s'infléchit pas sur le premier semestre 2010. L'augmentation est de 10 000 et 7 000 tonnes de produits frais, soit respectivement +56% et +10%. Elle tient à la croissance du volume de cuisses fraîches qui affichent une valeur réduite de moitié en 2 ans pour les Pays-Bas, soit 3 fois inférieure aux mêmes produits allemands ou espagnols. Les produits belges ont une valeur 30% plus élevée que les néerlandais mais restent 30 à 40% en-dessous de celle des autres pays membres. La même tendance s'observe sur les filets frais. Tout se passe comme s'il s'agissait de morceaux importés-réexpédiés. Or, le règlement « OCM unique »⁴⁵ définit dans ses normes de commercialisation de la viande de volaille que la « viande de volaille fraîche » est « *non durcie par le froid* ». Le règlement n°1047/2009, applicable à partir du 1er mai 2010⁴⁶ a dû préciser que « la viande de volaille fraîche » est une « *viande de volaille n'ayant à aucun moment été durcie par le froid* ». Il sera important de suivre les statistiques « produits frais » issues des Pays-Bas

44 Souce FAM d'après douanes françaises 2009

45 Règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil du 22/10/07 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement « OCM unique »)

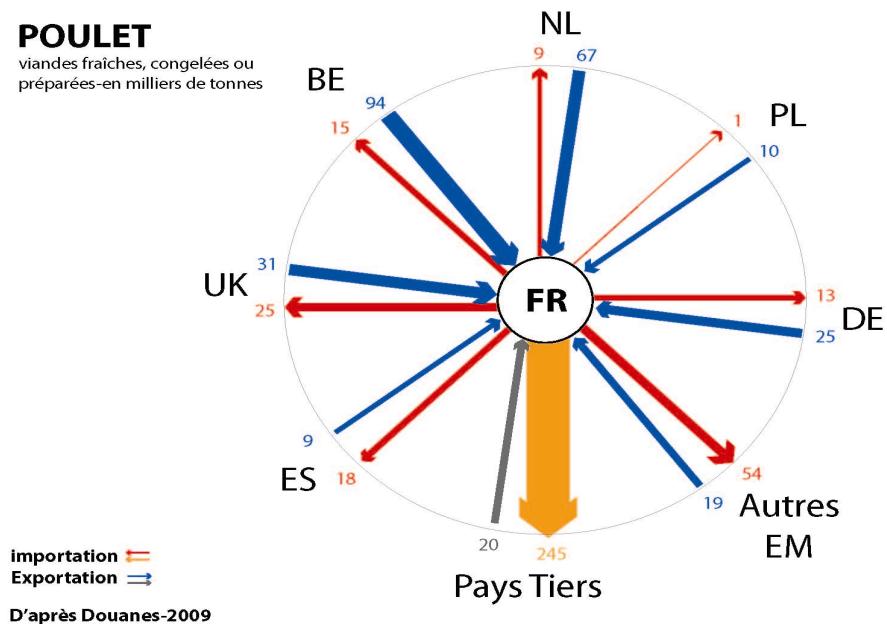
46 Règlement (CE) n°1047/2009 du Conseil du 19/10/09 modifiant le RCE n°1234/2007

et de la Belgique pour constater l'impact de cette nouvelle définition commerciale avec l'arrêt de la pratique supposée de réexpédition de pièces congelées importées des pays tiers, en produits frais ou réfrigérés. Une saisine de la DGCCRF serait éventuellement nécessaire pour constater une pratique désormais interdite.

Le régime de perfectionnement actif est un dispositif particulier de l'importation. Il permet d'importer sans droit de douane de la viande de volaille, et d'exporter sur pays tiers un produit transformé à partir de ce produit importé ou d'un produit d'origine communautaire équivalent. Cette procédure est soumise à un avis de l'État membre lorsque le montant (cumulé) de ces dérogations est supérieur à un million d'euros. En-deçà de ce seuil, ce régime est accordé automatiquement. L'UE utilise peu ce régime : 5 300 tonnes en 2009 en provenance du Brésil à 80%. La France en est le premier bénéficiaire avec 3 650 tonnes (68%) pour une valeur de 7,2 M€. Elle l'utilise avec l'Allemagne (8%), exclusivement pour des filets congelés brésiliens. Le Royaume-Uni (21%), le Danemark (3%) et l'Autriche (de façon anecdotique) ont recours à d'autres pays que le Brésil. A remarquer que les Pays-Bas ne comptent pas parmi les bénéficiaires.

Au final en 2009, le solde commercial français du poulet reste excédentaire en volume (62 200 tonnes) mais son solde financier est devenu négatif avec un déficit de valeur de 16 M€⁴⁷.

Les échanges français de viande de poulet en 2009



70% des exportations françaises sont à destination des pays tiers. Les importations proviennent à 78% de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

3.2 La dinde : le déclin de la suprématie française

L'UE a exporté 103 000 tonnes⁴⁸ de dinde, en 2009, soit 11% de ses exportations de volaille. La part de la France est de 31%, les Pays-Bas 21%, l'Allemagne 18% , l'Espagne et la Pologne autour de 6% chacune. Ce sont à 90% des découpes congelées dont le volume décroît chaque année. L'Afrique sub-Saharienne est la première destination (40%) drainant la plus grande partie des ailes , dos et cous de dinde. La Russie est la seconde destination, axée sur les filets mais avec de grande variation des volumes importés (29 à 37%). Sur le petit créneau de la dinde entière (2%), la France en assure 56%, mais elle recule de près de 50% sur les morceaux désossés. L'Allemagne domine sur les morceaux frais.

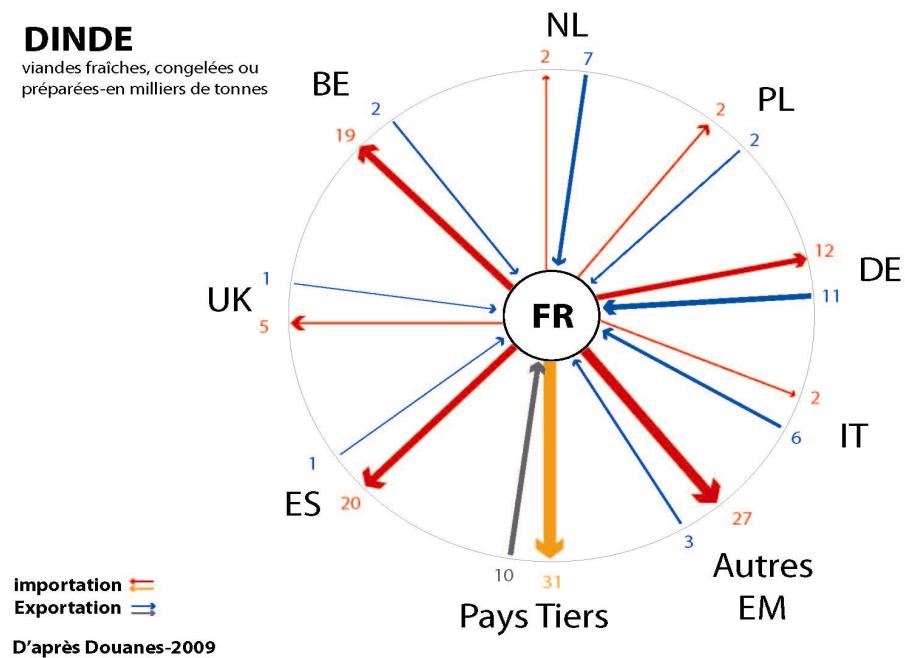
74% des exportations françaises se font au sein de l'UE, soit 90 000 tonnes. L'Espagne et la Belgique reçoivent chacune 22% des ventes de viande de dinde, l'Allemagne 13% et le Royaume-Uni 6%. Après une régression de plusieurs années, les exportations se sont stabilisées en 2009 en Espagne et en Allemagne. Elles se sont améliorées avec le Royaume-Uni. Elles sont fortement concurrencées par les produits venus d'Allemagne ou de Pologne qui précèdent désormais la France sur le marché européen. Au cours des 3 dernières années, les pièces congelées sont devenues majoritaires dans les échanges. Elles sont moins bien valorisées ; les filets congelés, les plus importants, font l'objet d'une forte concurrence ; leur valeur est 4 fois moindre que le frais. L'augmentation de 9% des volumes exportés en 2009 correspond à une diminution de 22% en valeur. Par ailleurs, la légère amélioration constatée en 2009 sur les morceaux frais est due à un développement des expéditions de morceaux non désossés à destination de l'Allemagne (2 300 tonnes). Cette tendance se confirme en 2010. La mission y voit éventuellement un lien avec les difficultés d'utilisation des viandes séparées mécaniquement par la filière française. Ce même phénomène est constaté avec une partie des découpes de poulet britanniques et néerlandaises que l'Allemagne semble décidément bien valoriser.

Sur les 42 000 tonnes importées en France, les 3/4 proviennent de l'UE. Les quelques 10 000 tonnes provenant de pays tiers sont des morceaux désossés congelés (1 200 t) et surtout des préparations de viande non cuite (6 600 t) d'origine brésilienne. L'Allemagne fournit à la France 26% du tonnage total. Ce sont des pièces désossées (fraîches ou congelées) et des préparation de viande. Les Pays-Bas comptent pour 16%, en produits congelés (dont des dindes entières) et en cuisses fraîches. L'Italie avec 14% livre essentiellement des produits frais. La Belgique, le Portugal, la Pologne et l'Espagne ont chacun une part de 4% ou moins. Comme pour le poulet, la mission s'interroge sur la nature les cuisses fraîches néerlandaises dont la valeur est inférieure de 20% à celle des autres pays européens. La question est ici d'autant plus prégnante que depuis la fermeture de l'unique abattoir spécialisé, les Pays-Bas abattent la majorité de leurs dindes en Allemagne. Or leurs importations sont à 81% des produits de découpe congelés.

Le régime de perfectionnement actif intervient peu pour la dinde. La France ne l'utilise pas ; seul le Royaume-Uni y a recours sur des volumes modestes (60 tonnes sur les 2 dernières années).

Les échanges de viande de dinde

48 hors préparations et viandes saumurées



Le solde commercial français de la dinde est positif avec un volume supérieur au poulet (90 600 tec). Son excédent financier contribue à plus de 44% à l'excédent de l'ensemble des viandes de volaille⁴⁹.

49 Source Ubifrance d'après douanes françaises

3.3 Les viandes salées ou en saumure, séchées ou fumées

Le code douanier des viandes salées ou saumurées ne distingue pas les espèces, mais, à dire d'expert, il s'agit majoritairement de poulet. L'UE importe plus de 300 000 tec⁵⁰ de viandes de volaille salées ou en saumure, soit plus du ¼ des volumes importés. Les Pays-Bas réalisent à eux seuls la moitié des importations. Les principaux utilisateurs sont l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Les importations françaises (5 300 tec – 9,7 M€) viennent pour moitié d'Amérique du sud en progression au détriment de ses fournisseurs européens, les Pays-Bas et le Portugal. Les volumes exportés par la France, (3 500 tec - 8,5 M€) progressent de 30% en 2009 (même tendance en 2010) grâce au développement d'un marché vers l'Afrique du Sud. L'Allemagne est le premier destinataire européen.

3.4 Les échanges intracommunautaires⁵¹ de volailles :3,5 millions tec

Dans un contexte de forte expansion de ces échanges, soit plus de 50% en 10 ans, l'équilibre du début des années 2000 s'est fortement modifié. Les 5 pays leaders - France, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne et Pays-Bas - qui assuraient 70% du commerce intracommunautaire, n'y participent plus qu'à 50% au profit d'autres pays comme la Pologne, l'Irlande, l'Italie ou le Portugal.

La part de la France a beaucoup diminué en perdant 26% en volume sur les 5 dernières années, et 16% en valeur. L'érosion des ventes françaises est particulièrement importante sur la viande de volaille (-30 à 46% vers ses principaux clients). Sur les préparations, la dégradation observée avec les principaux acheteurs n'est que partiellement compensée par de nouveaux destinataires (Espagne, Italie, Pays-Bas).

Le Royaume-Uni privilégie les importations de pays tiers (Brésil et surtout Thaïlande), sous forme de produits congelés ou saumurés, au détriment de l'UE en recul depuis 3 ans, sauf avec la Pologne et les Pays-Bas.

En Belgique, 94% des importations sont européennes mais le Brésil et la Thaïlande gagnent du terrain avec le marché des viandes saumurées. Les apports des Pays-Bas (45%), de la France (28%) et de l'Allemagne (7%) prédominent et restent en progression. La Pologne est en train de percer. Le Royaume-Uni disparaît peu à peu du paysage belge.

L'Allemagne est le second pays importateur de l'UE ; la part des pays européens tend à se maintenir aux ¾ des importations dont 40% sont assurés par les Pays-Bas. Un fort développement de ses relations commerciales s'établit avec la Pologne, le Portugal et l'Autriche, au détriment de la France et de la Hongrie.

Les Pays-Bas sont un acteur influent dans les échanges intracommunautaires de viande

50 Source FranceAgriMer d'après douanes 2009

51 Les échanges intracommunautaires sont compris comme la somme des exportations (égale à la somme des importations) des États membres vers d'autres États membres.

de volailles. Ils réalisent, à eux seuls, près de 30% des importations des pays tiers en UE (1er pays importateur). Ils sont considérés comme une véritable plate-forme redistribuant dans l'UE les viandes de volaille arrivées à Rotterdam. Leurs importations ont pratiquement doublé en 8 ans. Les 335 000 tonnes supplémentaires sont composées à parts égales de découpes de poulet, de préparation de poulet et de volailles saumurées. Les importations du Brésil ont été multipliées par 4,5 et celles de l'UE ont augmenté de 30%. La Belgique et le Royaume-Uni en assurent 70%. L'Allemagne et la France maintiennent leurs positions de 4ème et 6ème fournisseurs, avec une légère croissance. Les Pays-Bas sont les premiers fournisseurs de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Belgique, soit au total 470 000 tonnes. Comme il s'agit, pour une grande partie, de réexportations de viandes brésiliennes comptabilisées en échanges intracommunautaires, il conviendrait de pondérer pour chacun de ces pays le taux de pénétration de viandes d'origine pays tiers.